



PATRIOT BATTERY METALS INC.

Rapport de gestion

Exercice clos le 31 mars 2025

TSX : PMET – ASX : PMT – OTCQX : PMETF

TABLE DES MATIÈRES

1.	APERÇU GÉNÉRAL.....	3
2.	NATURE DES ACTIVITÉS.....	3
3.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	4
4.	PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2026.....	6
5.	DÉCLARATION DES RESSOURCES MINÉRALES (RÈGLEMENT 43-101) – MAI 2025.....	6
6.	ÉTUDE ÉCONOMIQUE PRÉLIMINAIRE, ESTIMATION DES RESSOURCES MINÉRALES ET CIBLE DE PROSPECTION.....	7
7.	MISES À JOUR CONCERNANT LA PROSPECTION.....	9
8.	MISES À JOUR CONCERNANT LES PROJETS	11
9.	MISES À JOUR CONCERNANT LES ENJEUX ESG	14
10.	PARTICIPATIONS DANS DES PROPRIÉTÉS MINIÈRES.....	14
11.	ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION.....	17
12.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	19
13.	PRINCIPALES INFORMATIONS ANNUELLES.....	20
14.	RÉSULTATS D'EXPLOITATION	21
15.	SITUATION FINANCIÈRE	24
16.	FLUX DE TRÉSORERIE	26
17.	RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS.....	28
18.	TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL.....	28
19.	DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION	29
20.	TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES.....	30
21.	ENGAGEMENTS.....	30
22.	INFORMATION SECTORIELLE.....	30
23.	MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES ET JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES CRITIQUES.....	31
24.	ARRANGEMENTS HORS BILAN.....	31
25.	TRANSACTIONS ENVISAGÉES	31
26.	INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL	31
27.	INSTRUMENTS FINANCIERS.....	31
28.	RISQUES ET INCERTITUDES	32
29.	NATURE DES TITRES.....	32
30.	CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	32
31.	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	33
32.	PERSONNE QUALIFIÉE / COMPÉTENTE.....	33
33.	INFORMATIONS À FOURNIR SELON LA RÈGLE D'INSCRIPTION 4.10 DE L'ASX.....	34
34.	TABLEAU DES CONCESSIONS MINIÈRES.....	50
35.	DÉCLARATION ANNUELLE DES RESSOURCES MINÉRALES ET DES RÉSERVES DE MINÉRAI – RÈGLE D'INSCRIPTION 5.21 DE L'ASX	51
36.	MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	52
37.	APPROBATION	53
	ANNEXE I – TABLEAU DES CONCESSIONS MINIÈRES.....	54

I. APERÇU GÉNÉRAL

Le présent rapport de gestion de Patriot Battery Metals Inc. et de ses filiales (collectivement, la « Société » ou « Patriot ») a été préparé en date du 19 juin 2025. Il fournit des informations complémentaires à celles présentées dans les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (les « états financiers »), y compris les notes annexes, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »). Le présent rapport de gestion a été déposé sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et sur le site Web de la Bourse d'Australie (l'« ASX »), au www.asx.com.au. Il est également disponible sur le site Web de la Société, au www.fr.patriotbattery metals.com.

À moins d'indication contraire, le symbole « \$ » dans le présent rapport de gestion renvoie au dollar canadien. Le symbole « \$ US » désigne le dollar américain et le symbole « \$ AU », le dollar australien.

Le rapport de gestion a été préparé par la direction et approuvé par le conseil d'administration de la Société (le « conseil d'administration » ou le « conseil ») le 19 juin 2025. Des renseignements supplémentaires sur les activités de la Société sont disponibles sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, sur le site Web de l'ASX, au www.asx.com.au, et sur le site Web de la Société, au www.fr.patriotbattery metals.com.

Dans l'établissement du présent rapport de gestion, la direction, de concert avec le conseil, tient compte de l'importance relative de l'information. L'information est jugée significative dans les cas suivants : i) si elle entraîne une variation notable du cours des actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») ou s'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elle ait cet effet, ii) s'il est fort probable qu'un investisseur raisonnable juge l'information importante dans sa décision de placement, ou iii) si l'information devait modifier sensiblement les renseignements auxquels les investisseurs ont accès. La direction, de concert avec le conseil d'administration, évalue l'importance relative en tenant compte de toutes les considérations pertinentes, y compris l'éventuelle sensibilité des marchés.

2. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée en vertu de la *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique le 10 mai 2007. Elle est établie au Canada et est un émetteur assujéti dans toutes les provinces canadiennes. Voir la rubrique « Trésorerie et ressources en capital » du présent rapport de gestion.

Les filiales entièrement détenues de la Société sont les suivantes :

Filiale	Pays de constitution	Date de constitution	Monnaie fonctionnelle
Metals Nevada Corp.	États-Unis	2 mars 2021	Dollar américain
Innova Lithium Inc.	Canada	5 octobre 2023	Dollar canadien
I4352891 Canada Inc.	Canada	5 octobre 2023	Dollar canadien
Patriot Battery Metals (Australia) Pty Ltd.	Australie	23 juillet 2024	Dollar australien

Le siège social de la Société est situé au 1801, avenue McGill College, bureau 900, Montréal (Québec) H3A 1Z4, et son bureau principal et bureau des registres est situé au 510, rue Georgia Ouest, bureau 1800, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 0M3. La Société exerce l'essentiel de ses activités à partir de son siège social.

La Société est une société de prospection de lithium de roche dure qui se concentre particulièrement sur l'avancement de sa découverte à l'échelle du district minier sur la propriété Shaakichiuwaanaan (auparavant, Corvette), détenue à 100 % et située dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James au Québec (Canada), à proximité d'une route régionale et d'une infrastructure électrique.



La propriété Shaakichiuwaanaan abrite la ressource minérale Shaakichiuwaanaan, qui comprend les pegmatites à spodumène CV5 et CV13 selon une estimation consolidée des ressources minérales mise à jour comportant des ressources indiquées de 108,0 Mt à 1,40 % Li_2O , 166 ppm Ta_2O_5 et 66 ppm Ga, et des ressources présumées de 33,3 Mt à 1,33 % Li_2O , 156 ppm Ta_2O_5 et 65 ppm Ga, pour un équivalent-carbonate de lithium contenu de 3,75 Mt indiqué et de 1,09 Mt présumé (l'« estimation des ressources minérales de mai 2025 »).

Ventilée par emplacement et nom de la ressource, l'estimation des ressources minérales de mai 2025 comprend des ressources indiquées de 101,8 Mt à 1,38 % Li_2O , 164 ppm Ta_2O_5 et 66 ppm Ga, et des ressources présumées de 13,9 Mt à 1,21 % Li_2O , 147 ppm Ta_2O_5 et 60 ppm Ga pour CV5, ainsi que des ressources indiquées de 6,1 Mt à 1,87 % Li_2O , 198 ppm de Ta_2O_5 et 76 ppm Ga, et des ressources présumées de 19,4 Mt à 1,42 % Li_2O , 162 ppm Ta_2O_5 et 69 ppm Ga pour CV13.

La teneur de coupure de l'estimation des ressources minérales de mai 2025 varie selon la méthode d'exploitation et la pegmatite (0,40 % Li_2O à ciel ouvert et 0,60 % Li_2O sous terre à CV5 et 0,70 % Li_2O sous terre à CV13). L'estimation des ressources minérales de mai 2025 a été préparée en date du 6 janvier 2025. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales ou des réserves de minerai tant que leur viabilité économique n'a pas été établie.

La ressource minérale Shaakichiuwaanaan est la plus grande ressource minérale de pegmatite lithifère des Amériques et la huitième en importance au monde. En outre, la propriété Shaakichiuwaanaan renferme de multiples autres amas de pegmatites à spodumène connus qui n'ont pas encore fait l'objet d'un sondage, ainsi que d'importantes zones prospectives qui restent à évaluer.

La Société détient aussi plusieurs actifs secondaires au Québec et dans l'Idaho (États-Unis), qui sont considérés comme ayant un potentiel pour le lithium, le césium, le tantale, le cuivre, l'argent et l'or.

Les actions ordinaires sont inscrites et négociées à la cote de la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « PMET » et à la cote de l'ASX sous le symbole « PMT ». Elles sont également négociées sur le marché de gré à gré des États-Unis sous le symbole « PMETF », ainsi qu'à la Bourse de Francfort en Allemagne sous le symbole « R9GA ».

Pour de plus amples renseignements sur la Société et ses projets miniers significatifs, en plus de ce qui est indiqué dans le présent rapport de gestion, veuillez consulter la notice annuelle la plus récente de la Société, disponible sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, sur le site Web de l'ASX, au www.asx.com.au, et sur le site Web de la Société, au www.fr.patriotbatterymetals.com, ainsi que le communiqué de presse daté du 12 mai 2025 dans lequel la Société confirme que le projet Shaakichiuwaanaan est la plus grande ressource de pegmatite lithifère des Amériques.

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

A. Mises à jour concernant les projets

- Réalisation d'un placement privé stratégique par le groupe Volkswagen (« Volkswagen ») pour un produit brut global d'environ 68,9 M\$, en vertu duquel Volkswagen a acquis 9,9 % des actions ordinaires de la Société. Le placement avec Volkswagen est assujéti à une entente exécutoire d'écoulement de la production conclue avec PowerCo., une filiale détenue en propriété exclusive de Volkswagen, pour 100 000 tonnes de concentré de spodumène (cible de concentré de spodumène de 5,5) par année pendant 10 ans.
- Progrès des travaux techniques avancés dans le cadre de l'étude de faisabilité, avec achèvement ciblé pour l'année civile 2025, ce qui sera suivi du début officiel du processus d'obtention de permis.
- Dépôt de la description initiale du projet à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'« AEIC ») dans le cadre des démarches d'obtention de permis de la Société.
- Production réussie d'un échantillon d'hydroxyde de lithium monohydraté de qualité batterie, commercialisable et conforme aux spécifications, à partir de concentré de spodumène provenant de la pegmatite CV5.
- Obtention du prix « Entrepreneur de l'année » décerné par l'Association de l'exploration minière du Québec (l'« AEMQ »).



B. Prospection

- Mise à jour importante des ressources minérales du projet Shaakichiuwaanaan annoncée en août 2024, incluant les pegmatites à spodumène CV5 et CV13, qui a ensuite été mise à jour le 12 mai 2025 (en date du 6 janvier 2025). La mise à jour de l'estimation des ressources minérales d'août 2024 pour le projet Shaakichiuwaanaan a confirmé qu'il s'agissait de la plus grande ressource de pegmatite lithifère des Amériques et de l'une des 10 plus grandes ressources de pegmatite lithifère au monde – une position qui a été confirmée par la suite dans la mise à jour de mai 2025.
- Finalisation de la cible de prospection (lithium) pour la propriété Shaakichiuwaanaan.
- Découverte et expansion subséquente d'une zone à teneur élevée de lithium (la « zone Vega ») dans la pegmatite à spodumène CV13.
- Découverte d'une grande zone de césium dans la pegmatite CV13, à proximité de la zone Vega.
- Découverte d'un nouvel amas de pegmatite à spodumène (CV15) dans la propriété.
- Réalisation d'un important programme de forage intercalaire dans le gîte principal de la pegmatite à spodumène CV5, afin de soutenir l'étude de faisabilité en cours. Cela marque la fin d'une campagne de forage record, environ 128 052 m (431 trous) ayant été forés au cours de l'année civile 2024 à la propriété Shaakichiuwaanaan. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a réalisé des forages sur un total de 89 872 m (354 trous).

C. Siège social

- Trésorerie de 101 M\$ au 31 mars 2025.
- Réalisation d'un placement d'actions accréditatives d'environ 75 M\$ au moyen de l'émission d'environ 5,1 millions d'actions ordinaires au prix de 14,54 \$ chacune, soit une prime de 74,4 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume sur 10 jours des actions ordinaires de la Société à la TSX avant le financement.
- Renforcement de l'équipe de haute direction afin de faire progresser le projet Shaakichiuwaanaan et d'approfondir l'engagement auprès des partenaires clés du secteur grâce à la nomination de Frédéric Mercier-Langevin au poste de chef du développement/chef de l'exploitation et d'Alex Eastwood au poste de vice-président exécutif (Commercial).
- Expansion de la position foncière de la Société au projet Shaakichiuwaanaan, dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James au Québec, en procédant à l'acquisition d'une participation de 100 % dans le lot de concessions minières JBN-57, constitué de 39 concessions minières (1 995 ha) situées dans la continuité latérale de la propriété Shaakichiuwaanaan.

D. Enjeux ESG

- Publication du premier rapport de développement durable annuel de la Société.
- Achèvement de vastes programmes de collecte de données environnementales de référence sur le terrain tel qu'il a été planifié en vue du développement de la pegmatite CV5, pour étayer notre évaluation des impacts environnementaux et sociaux (« EIES ») qui reste sur la bonne voie pour le dépôt prévu au cours de l'année civile 2025, peu après la fin de l'étude de faisabilité.

E. Événements postérieurs au 31 mars 2025

- Réalisation d'une mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour Shaakichiuwaanaan en mai 2025 (en date du 6 janvier 2025). La mise à jour a entraîné une augmentation respective d'environ 30 % et 306 % des ressources indiquées dans les pegmatites CV5 et CV13 par rapport à l'estimation des ressources minérales d'août 2024, pour un équivalent-carbonate de lithium contenu global de 3,75 Mt indiqué et 1,09 Mt présumé (l'« estimation des ressources minérales de mai 2025 »).



- Confirmation de la découverte précédemment annoncée d'une importante occurrence de césium à teneur élevée dans la pegmatite CV13 (propriété Shaakichiuwaanaan), sur la base de résultats pour le césium selon une limite de détection plus élevée.
- Réception de la certification des sociétés de prospection minière ECOLOGO^{MD} UL 2723 finale.

4. PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2026

1. Livraison de l'étude de faisabilité d'ici le 30 septembre 2025, permettant le dépôt en temps voulu de l'évaluation de l'impact environnemental et social (« EIES ») au cours de l'année civile 2025 afin de lancer le processus officiel d'obtention de permis et de faire avancer le projet vers l'état de préparation à la mise en valeur. En outre, la Société a commencé à évaluer les possibilités d'incorporer le césium en tant que sous-produit potentiel dans la poursuite de la mise en valeur du projet Shaakichiuwaanaan.
2. Incorporation du césium dans une estimation actualisée des ressources minérales de la pegmatite CV13, afin d'améliorer le potentiel multiéléments du projet et son positionnement stratégique à long terme.
3. Évaluation des cibles de prospection à fort potentiel afin de débloquent des ressources supplémentaires et d'optimiser l'échelle et la portée globales du projet Shaakichiuwaanaan.
4. Approfondissement de l'engagement avec les partenaires du secteur en aval, renforçant l'alignement dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des matériaux de batteries et positionnant la Société pour de futures occasions d'approvisionnement et de collaboration stratégique.

Les perspectives de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 constituent des énoncés prospectifs. Pour de plus amples renseignements sur les énoncés prospectifs, se reporter à la rubrique 36 du présent rapport de gestion.

5. DÉCLARATION DES RESSOURCES MINÉRALES (RÈGLEMENT 43-101) – MAI 2025

Le 12 mai 2025, la Société a publié l'estimation des ressources minérales de mai 2025 pour le projet Shaakichiuwaanaan, qui comprend les pegmatites à spodumène CV5 et CV13 et est présentée dans le tableau ci-dessous.

L'estimation des ressources minérales de mai 2025 pour le projet Shaakichiuwaanaan, troisième telle estimation concernant le projet, confirme encore une fois qu'il s'agit de la plus grande ressource minérale de pegmatite lithifère des Amériques et de la huitième en importance au monde. Ces classements et ce contexte confirment la position du projet à titre d'actif de pegmatite lithifère de calibre supérieur et de catégorie mondiale.

L'estimation des ressources minérales de mai 2025 ne comprend que les pegmatites à spodumène CV5 et CV13, qui présentent une longueur minéralisée collective de 6,9 km (4,6 km à CV5 et 2,3 km à CV13) et demeurent ouvertes aux deux extrémités le long de l'axe et en profondeur. Cette ressource minérale n'inclut donc pas les autres amas de pegmatite à spodumène connus sur la propriété Shaakichiuwaanaan, à savoir CV4, CV8, CV9, CV10, CV12, CV14 et CV15. Collectivement, cela témoigne d'un potentiel considérable de croissance des ressources, compte tenu de la poursuite des forages de prospection sur la propriété.



Déclaration des ressources minérales (Règlement 43-101) pour le projet Shaakichiuwaanaan

Pegmatite	Classement	Tonnes (t)	Li ₂ O (%)	Ta ₂ O ₅ (ppm)	Ga (ppm)	Equivalent-carbonate de lithium contenu (Mt)
CV5 et CV13	Indiquées	107 955 000	1,40	166	66	3,75
	Présumées	33 280 000	1,33	156	65	1,09

- Les données sur les ressources minérales ont été préparées conformément au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « Règlement 43-101 ») et aux normes de définition de l'ICM (2014). Les ressources minérales, qui ne sont pas des réserves minérales, n'ont pas de viabilité économique établie. Cette estimation des ressources minérales peut être affectée de manière significative par des questions liées à l'environnement, à l'obtention de permis, au domaine juridique, aux titres, à la fiscalité, au contexte sociopolitique, à la commercialisation, à la conjoncture économique ou à d'autres questions pertinentes.
- Todd McCracken, géo., directeur – Mines et géologie, Centre du Canada, de BBA Engineering Ltd., est la personne compétente indépendante en vertu du code JORC et la personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 aux fins de cette estimation. L'estimation est en date du 6 janvier 2025 (jusqu'au trou de forage CV24-787).
- L'estimation a été réalisée au moyen des méthodes du carré de la distance inverse (ID²) et de krigeage ordinaire pour CV5 et de la méthode du carré de la distance inverse (ID²) pour CV13 dans le logiciel Leapfrog Edge, avec une ellipse de recherche basée sur l'anisotropie dynamique dans des districts spécifiques.
- Les composites de trous de forage ont une longueur de 1 m. Les blocs font 10 m × 5 m × 5 m et sont divisés en sous-blocs.
- Des formes conceptuelles d'exploitation minière souterraine et à ciel ouvert ont été appliquées comme contraintes pour démontrer les perspectives raisonnables d'extraction rentable à terme. Les teneurs de coupure pour les ressources à ciel ouvert sont de 0,40 % Li₂O à CV5 et à CV13, et de 0,60 % Li₂O à CV5 et de 0,70 % Li₂O à CV13 pour les ressources souterraines. Les ressources minérales à ciel ouvert et souterraines sont circonscrites en se basant sur un prix moyen à long terme pour le concentré de spodumène de 1 500 \$ US/tonne (6 % FAB Bécancour) et un taux de change de 0,70 USD/CAD.
- L'arrondissement peut faire que la somme des tonnages, des teneurs et du contenu en métal peut ne pas sembler exacte.
- Le tonnage et la teneur sont exprimés en unités métriques.
- Facteurs de conversion utilisés : Li₂O = Li × 2,153; Équivalent-carbonate de lithium (c.-à-d. Li₂CO₃) = Li₂O × 2,473; Ta₂O₅ = Ta × 1,221.
- La densité des blocs de pegmatite (à la fois pour CV5 et pour CV13) a été estimée à l'aide d'une fonction de régression linéaire (densité relative = 0,0674 (Li₂O % + 0,81 × B₂O₃ %) + 2,6202) obtenue avec une densité relative de champ et la teneur en Li₂O. Les blocs autres que de pegmatite se sont vu attribuer une densité relative fixe basée sur la valeur médiane de leur lithologie respective mesurée sur le terrain.

6. ÉTUDE ÉCONOMIQUE PRÉLIMINAIRE, ESTIMATION DES RESSOURCES MINÉRALES ET CIBLE DE PROSPECTION

A. Étude économique préliminaire

Une étude économique préliminaire (« EEP ») a été annoncée pour le projet Shaakichiuwaanaan le 21 août 2024, mettant en lumière son potentiel en tant que source d'approvisionnement nord-américaine de matières premières de lithium. Cette étude est fondée sur la composante associée à la pegmatite CV5 de l'estimation des ressources minérales du 5 août 2024 et tient compte du lithium seulement. L'EEP décrit le potentiel d'un projet à haute teneur en lithium concurrentiel et d'importance mondiale ciblant jusqu'à quelque 800 ktpa de concentré de spodumène au moyen d'un simple schéma de traitement par séparation en milieu dense (« SMD ») seulement.



L'EEP envisage une stratégie de mise en valeur à deux phases pour la pegmatite CV5, en utilisant des méthodes d'exploitation à ciel ouvert et souterraines. La phase I est conçue pour amener en production le projet Shaakichiuwaanaan avec un objectif de production de 400 ktpa de concentré de spodumène, qui passera à 800 ktpa lors de la phase 2.

Avec une VAN après impôt (8 %) de 2,9 G\$ et un TRI après impôt de 34 %, le projet Shaakichiuwaanaan démontre une forte viabilité financière. Les dépenses d'investissement initiales pour la phase I sont estimées à 640 M\$, y compris un montant pour éventualités moins les crédits d'impôt en vertu du CII-FTP, l'expansion de la phase 2 nécessitant 504 M\$ supplémentaires. Le projet Shaakichiuwaanaan devrait générer des flux de trésorerie de 8,3 G\$ sur sa durée de vie de 24 ans.

Le projet Shaakichiuwaanaan vise à être un producteur à faible coût, avec des charges d'exploitation estimées à 593 \$ US ASIC par tonne de concentré de spodumène FAB Bécancour, ce qui pourrait faire de Shaakichiuwaanaan l'un des projets de lithium les plus concurrentiels à l'échelle mondiale.

En outre, l'EEP positionne la Société comme l'un des quatre principaux producteurs mondiaux de concentré de spodumène une fois que le projet Shaakichiuwaanaan aura atteint sa capacité de production maximale. La zone à haute teneur Nova à CV5 et la zone Vega à CV13 (exclues de la portée de l'EEP) offrent à la Société la possibilité d'accéder à des matériaux à haute teneur, ce qui améliore la robustesse économique du projet Shaakichiuwaanaan, même dans un environnement où le prix du lithium est bas.

Enfin, le projet Shaakichiuwaanaan est stratégiquement situé au Québec, bénéficiant de la proximité d'infrastructures de haute qualité, y compris l'accès aux routes et aux lignes électriques, et soutenu par une juridiction minière forte et stable. La situation géographique favorable et l'alignement potentiel sur les chaînes d'approvisionnement nord-américaines et européennes en matériaux de batteries renforcent la proposition de valeur du projet Shaakichiuwaanaan, en particulier à la lumière de l'*Inflation Reduction Act* (l'« IRA ») et des exigences du passeport des batteries de l'Union européenne.

En outre, le projet est bien placé pour tirer parti de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques, qui prévoit un financement fédéral de 3,8 G\$ pour soutenir le développement responsable de matériaux clés pour les batteries, tels que le lithium. Ce cadre politique, associé à l'énergie hydroélectrique propre du Québec et à un système progressif d'octroi de permis, renforce le rôle du Canada en tant que fournisseur sûr, durable et stratégique dans la transition énergétique mondiale.

Les résultats de l'EEP en date du 21 août 2024 constituent de l'information prospective. Cette évaluation économique est par définition préliminaire et comprend des ressources minérales présumées qui sont considérées comme trop spéculatives pour que l'on puisse leur appliquer les considérations économiques qui leur permettraient d'être classées dans la catégorie des réserves minérales. Rien ne garantit que l'étude économique préliminaire se réalisera. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales tant que leur viabilité économique n'a pas été établie.

La cible de production et les prévisions financières tirées de la cible de production de l'EEP dont il est question dans le présent rapport de gestion ont été déclarées par la Société le 21 août 2024 conformément aux règles d'inscription 5.16 et 5.17 de l'ASX. La Société confirme qu'en date du présent rapport de gestion, toutes les hypothèses significatives sur lesquelles se fondent la cible de production et les prévisions financières figurant dans l'annonce initiale continuent de s'appliquer et n'ont pas changé de façon significative.



B. Estimation des ressources minérales – Août 2024

Le 5 août 2024, la Société a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour son projet Shaakichiuwaanaan, qui a été mise à jour de nouveau le 12 mai 2025 (se reporter à la rubrique 5 du présent rapport de gestion pour de plus amples renseignements). Au moment de son annonce, la mise à jour de l'estimation des ressources minérales du projet Shaakichiuwaanaan confirmait qu'il s'agit de la plus importante ressource de pegmatite lithifère des Amériques et de l'une des dix plus importantes ressources de pegmatite lithifère au monde – une position qui a été confirmée par la suite dans la mise à jour de mai 2025.

C. Cible de prospection

La Société a défini une cible de prospection (de 146 à 231 Mt à une teneur de 1,0 à 1,5 % Li_2O) pour le projet Shaakichiuwaanaan, mettant en lumière une ressource lithifère potentielle de l'échelle d'un district. La cible de prospection s'ajoute à l'estimation des ressources minérales d'août 2024, mais n'en tient pas compte, et considère uniquement le corridor de lithium CV et les secteurs à proximité immédiate de la propriété Shaakichiuwaanaan.

La quantité et la teneur potentielles de la cible de prospection sont de nature conceptuelle. Il n'y a pas eu suffisamment de prospection pour définir des ressources minérales et il n'est pas certain que des travaux de prospection ultérieurs permettront de délimiter des ressources minérales sur la cible de prospection. La cible de prospection a été établie en se basant sur l'interprétation d'un ensemble consolidé de données incluant des descriptions et des résultats d'analyse d'échantillons de roches en surface, de la cartographie et des descriptions d'affleurements, des journaux de sondage et des résultats d'analyse d'échantillons de carottes de forage, des levés géophysiques et des données de télédétection.

La cible de prospection a été définie le 5 août 2024 par BBA Engineering Ltd. (« BBA »), un consultant qui est indépendant de la Société, conformément aux dispositions du Règlement 43-101 et de la clause 17 du code JORC.

La cible de prospection est présentée dans le cadre d'une approche visant à évaluer la richesse potentielle du projet ou le potentiel d'y trouver davantage de ressources minérales de pegmatite lithifère, sous réserve de futurs travaux de prospection fructueux sur la propriété et au-delà de celles qui y ont déjà été définies.

La Société a l'intention de tester la validité de la cible de prospection sur une période de plusieurs années, à compter de 2025. Des travaux systématiques de forage au diamant (carottage de calibre NQ) ciblant les amas de pegmatite à spodumène connus et les corridors entre et à proximité de ces derniers, qui, collectivement, constituent le fondement de la cible de prospection, seront la principale méthode de prospection.

7. MISES À JOUR CONCERNANT LA PROSPECTION

La Société a poursuivi son programme de prospection sur la propriété Shaakichiuwaanaan au quatrième trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2025, en se concentrant sur le forage d'extension dans la zone Vega (pegmatite CV13) ainsi que sur le sondage du corridor entre les pegmatites CV5 et CV13. En outre, le forage de condamnation a été réalisé sur deux emplacements proposés pour des empilements de roches stériles situés au nord de CV5. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, la Société a réalisé des forages sur un total d'environ 13 753 m (57 trous), mettant fin au programme de forage de l'exercice 2025. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a réalisé des forages sur un total d'environ 89 872 m (354 trous), lesquels ont été concentrés à CV5 dans le but de soutenir sa mise en valeur et, dans une moindre mesure, à CV13.



A. Pegmatite à spodumène CV5

Trimestre clos le 31 mars 2025

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, la Société a réalisé un total d'environ 3 038 m (20 trous) de forage de condamnation sur deux emplacements proposés pour des empilements de roches stériles situés au nord de la pegmatite CV5. Ces trous ont été forés pour soutenir les études de mise en valeur continues pour CV5. Aucun autre forage n'a été réalisé à CV5 au cours du trimestre.

Les résultats finaux des analyses de carottes pour la campagne de forage 2024 de la Société étaient axés sur le forage intercalaire dans la pegmatite CV5. Les résultats de forage (déjà publiés) comprennent :

- 153,8 m à 2,00 % Li_2O , incluant 55,4 m à 3,42 % Li_2O (CV24-733),
- 142,9 m à 1,77 % Li_2O , incluant 35,2 m à 3,36 % Li_2O (CV24-719),
- 186,0 m à 1,08 % Li_2O , incluant 11,3 m à 4,27 % Li_2O (CV24-704),
- 129,8 m à 1,36 % Li_2O , incluant 22,4 m à 2,45 % Li_2O (CV24-688),
- 58,1 m à 1,14 % Li_2O , incluant 8,6 m à 5,28 % Li_2O (CV24-742).

Exercice clos le 31 mars 2025

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, un total d'environ 66 152 m (269 trous) de forage a été réalisé dans le respect du calendrier et du budget dans la pegmatite CV5 ou en appui à sa mise en valeur.

La majorité des forages réalisés étaient des forages intercalaires destinés à soutenir l'estimation des ressources minérales de mai 2025 et se sont concentrés sur la conversion des ressources présumées en ressources indiquées pour soutenir une première estimation des réserves de minerai, qui sera publiée au cours de l'année civile 2025 dans le cadre de l'étude de faisabilité. En plus des forages intercalaires, un vaste programme de forages géotechniques, géomécaniques et hydrogéologiques ainsi qu'un programme de forages de condamnation ont été réalisés pour soutenir la mise en valeur des pegmatites CV5.

B. Pegmatite à spodumène CV13

Trimestre clos le 31 mars 2025

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, la Société a réalisé des forages sur un total d'environ 10 715 m (37 trous) dans la pegmatite CV13, notamment des forages d'extension de la zone Vega ainsi que vers l'est en direction de CV5. Les résultats du programme n'ont pas été annoncés.

En outre, au cours du trimestre, la Société a annoncé la découverte d'une grande zone de césium dans la pegmatite CV13. L'identification d'une importante minéralisation de césium dans la pegmatite CV13 offre la possibilité d'évaluer davantage le potentiel du césium en tant que sous-produit commercialisable, qui pourrait compléter la stratégie de mise en valeur de la Société axée sur le lithium et ajouter le césium à la série de métaux critiques pouvant être produits à Shaakichiuwaanaan.

Les gisements minéraux de césium (pollucite) sont extrêmement rares à l'échelle mondiale. Le césium est utilisé pour faciliter l'achèvement de puits de pétrole et de gaz à haute pression et température. Il est également utilisé dans les horloges atomiques, les satellites de positionnement global, les systèmes de guidage d'aéronefs et les télécommunications. Le prix du césium varie en fonction de la forme et de la pureté du produit final; toutefois, le césium métallique raffiné ($\text{Cs} > 99,5\%$) est une substance de grande valeur, comparable à l'or, qui se négocie actuellement autour de 2 550 \$ US/oz (excluant la TVA, source : Marché des métaux de Shanghai).

**Exercice clos le 31 mars 2025**

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a réalisé des forages sur un total d'environ 23 720 m (85 trous) dans la pegmatite CV13. Les faits saillants de la campagne de forage à CV13 pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (annoncés précédemment) sont les suivants :

- Découverte d'une zone à teneur élevée de lithium (la « zone Vega »), dont les résultats de forage comprennent ce qui suit :
 - 51,7 m à 1,77 % Li_2O , incluant 9,7 m à 5,16 % Li_2O (CV24-525),
 - 31,2 m à 3,35 % Li_2O , incluant 4,7 m à 5,37 % Li_2O (CV24-747),
 - 31,8 m à 2,07 % Li_2O , incluant 11,7 m à 3,47 % Li_2O (CV24-773).
- Confirmation que la découverte à haute teneur Vega est à proximité d'une minéralisation en césium.

8. MISES À JOUR CONCERNANT LES PROJETS**A. Progression d'une étude de faisabilité et d'une mise à jour des ressources****Trimestre clos le 31 mars 2025**

Un modèle de blocs mis à jour pour la pegmatite CV5 a été achevé et remis à l'équipe qui travaille sur l'étude de faisabilité. Le modèle de blocs s'appuie sur le vaste programme de forage intercalaire de 2024, comprend la zone à haute teneur Nova, et a été inclus dans l'estimation des ressources minérales de mai 2025 qui sous-tendra l'étude de faisabilité. Celle-ci devrait ressembler beaucoup à la portée proposée dans l'EEP publiée précédemment, incluant l'utilisation d'un traitement par séparation en milieu dense (« SMD ») uniquement et l'augmentation progressive de la production.

La Société reste en bonne voie de publier une mise à jour de l'estimation des ressources minérales et une étude de faisabilité pour la pegmatite à spodumène CV5 au cours de l'année civile 2025. En outre, la Société a confirmé qu'elle avait commencé à évaluer les moyens d'inclure le césium en tant que sous-produit potentiel dans la stratégie de mise en valeur élargie du projet Shaakichiuwaanaan.

Exercice clos le 31 mars 2025

En décembre 2024, la Société a annoncé qu'elle avait réussi à produire un échantillon de 307 g d'hydroxyde de lithium de qualité batterie, commercialisable et conforme aux spécifications, à partir de concentré de spodumène provenant de la pegmatite CV5. Cette validation de principe démontre le potentiel de diversification des produits en aval et renforce l'engagement avec les partenaires stratégiques.

B. Investissement stratégique**Trimestre clos le 31 mars 2025**

En janvier 2025, la Société a conclu un placement privé stratégique avec Volkswagen.

Exercice clos le 31 mars 2025

En décembre 2024, la Société a annoncé un placement privé stratégique par Volkswagen pour un produit brut global d'environ 68,9 M\$, en vertu duquel Volkswagen a acquis 9,9 % des actions ordinaires de la Société. Parallèlement à ce placement, la Société a conclu une liste de conditions d'écoulement de la production exécutoires avec PowerCo, filiale détenue en propriété exclusive de Volkswagen, visant 100 000 tonnes de concentré de spodumène par année sur une période de 10 ans. Ce partenariat consolide la position du projet Shaakichiuwaanaan en tant que future pierre angulaire des chaînes d'approvisionnement en batteries de l'Amérique du Nord et de l'Europe.



C. Infrastructures du site

Trimestre clos le 31 mars 2025

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, la Société a achevé la montée en puissance et les essais opérationnels des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées. Les tests de qualité de l'eau ont confirmé le bon fonctionnement de ces installations pour soutenir les activités en cours sur le site. Ainsi, la Société cessera d'acheminer par camion de l'eau potable depuis Radisson, ce qui réduira les charges d'exploitation du camp de prospection.

Exercice clos le 31 mars 2025

La construction de la route de prospection permanente a été achevée au cours de l'été 2024 et l'entretien de routine se poursuit pour soutenir la campagne de forage. La route s'étend depuis le kilomètre 270 de la route Transtaïga sur une distance d'environ 20 km vers le sud jusqu'au gisement CV5. Elle comprend trois ponts temporaires (d'une longueur de 30 à 100 pieds) et 12 installations de ponceaux, et elle a été construite selon les normes de classe 4 du MRNF. Elle permettra un accès sûr et fiable au gisement CV5 jusqu'à ce que la Société prenne une décision d'investissement définitive.

Avec l'achèvement de la mise en service, de la montée en puissance et des tests opérationnels des installations de traitement de l'eau (eau potable et eaux usées), la deuxième phase de l'installation du camp de prospection a pris fin et l'infrastructure est en place pour permettre une expansion à 150 chambres lorsque cela sera nécessaire.

D. Obtention de permis

Trimestre clos le 31 mars 2025

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, la Société a fait progresser ses efforts d'obtention de permis pour le projet Shaakichiuwaanaan (le « projet ») grâce à un engagement proactif avec les organismes de réglementation, les parties prenantes et les communautés autochtones. Un groupe de travail régional sur le transport a été créé et une première réunion a eu lieu pour coordonner les efforts sur les questions de transport liées au projet. Des caméras de surveillance du trafic ont été installées sur le site pour appuyer l'étude de base sur le trafic.

La Société a maintenu une communication continue avec l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (« AEIC ») et a élaboré un calendrier de délivrance des permis pour guider les approbations réglementaires. La soumission de la description initiale du projet, qui lance officiellement le processus d'évaluation fédérale, a constitué une étape clé. La description du projet a été jugée suffisante par l'AEIC.

Exercice clos le 31 mars 2025

Tout au long de la période de communication de l'information, la Société a réalisé des progrès importants en vue de la soumission de l'EIES et de l'obtention d'autres autorisations clés. L'engagement auprès des autorités de réglementation provinciales et fédérales est resté une priorité, les discussions se poursuivant pour affiner les hypothèses de l'étude environnementale, les méthodes de collecte des données et la stratégie globale d'obtention de permis.

D'un point de vue réglementaire, la Société a franchi plusieurs étapes importantes. L'avis de projet a été mis à jour et officiellement modifié avec le gouvernement du Québec pour refléter l'adoption d'une méthode d'exploitation minière hybride. Au niveau fédéral, la Société a soumis sa description de projet initiale, lançant ainsi le processus d'évaluation environnementale. L'engagement auprès de Transports Canada, d'Environnement et Changement climatique Canada et de Pêches et Océans Canada (« MPO ») a permis de faire avancer les approbations réglementaires.



Des études de base approfondies ont été réalisées dans de nombreux domaines, notamment l'hydrologie, la qualité de l'eau, la végétation, la pêche, la qualité des sols et l'archéologie. Les programmes sur le terrain ont fourni des données essentielles pour la conception du projet, l'évaluation de l'impact et les stratégies d'atténuation. La Société a également réalisé des études socioéconomiques de base en consultation avec les principales parties prenantes, notamment les représentants de la communauté crie de Chisasibi.

Compte tenu de la réception des directives provinciales en 2024 et de la réalisation d'un vaste programme de base sur le terrain débuté en 2022, la Société a jeté les bases des prochaines phases de l'obtention de permis. La planification du programme sur le terrain de 2025 est en cours, ce qui garantit des progrès continus vers la soumission de l'EIES prévue pour l'année civile 2025, peu après l'achèvement de l'étude de faisabilité.

E. Planification environnementale

Trimestre clos le 31 mars 2025

Au cours du dernier trimestre, la Société a réalisé d'importants progrès en matière de planification environnementale, se concentrant sur l'engagement réglementaire, la durabilité du site et la planification de la fermeture. La collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans (le « MPO ») s'est poursuivie, avec notamment une visite à Chisasibi pour présenter les données aquatiques de base préliminaires, planifier la compensation de l'habitat et recueillir les commentaires de la communauté.

Les efforts de planification énergétique ont progressé grâce à des discussions avec Hydro-Québec et certains ministères, parallèlement au lancement d'une évaluation des énergies de substitution visant à assurer une sélection optimale des sources d'énergie pour alimenter l'usine de traitement prévue, l'équipement mobile, le chauffage et l'éclairage des bâtiments.

Sur le site, la Société a identifié une nouvelle zone de gestion des déchets et a continué à améliorer les pratiques de tri des déchets. Des étapes clés ont été franchies dans la gestion de l'eau avec l'obtention des permis pour les systèmes de traitement de l'eau potable et des eaux usées, ce qui a permis d'éliminer le recours aux sources d'eau municipales.

Exercice clos le 31 mars 2025

Tout au long de la période de communication de l'information, la Société a réalisé d'importants progrès dans ses efforts de planification environnementale, avec des avancées majeures dans la gestion de l'habitat du poisson, la planification de la fermeture et la gestion environnementale à l'échelle du site.

La collaboration continue avec le ministère des Pêches et des Océans (le « MPO ») concernant d'éventuels projets de compensation de l'habitat du poisson a constitué une priorité. La Société a reçu les permis pour ses systèmes de traitement de l'eau potable et des eaux usées, et les résultats des tests de qualité de l'eau ont régulièrement confirmé la conformité avec les directives réglementaires. Pour renforcer encore la surveillance de l'environnement, un laboratoire environnemental a été mis en place sur le site, ce qui permet d'effectuer des tests quotidiens de la qualité de l'eau en plus des tests réguliers effectués par un laboratoire externe accrédité.

La planification de la fermeture a avancé à grands pas, et un examen complet des infrastructures et des écotypes prévus sur le site a été réalisé.

Quant à la planification énergétique, la demande d'électricité du projet a été précisée lors de réunions avec Hydro-Québec et le ministère de l'Économie du Québec.



9. MISES À JOUR CONCERNANT LES ENJEUX ESG

Trimestre clos le 31 mars 2025

La Société a poursuivi son engagement auprès de la collectivité locale. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, plus de 35 activités de communication ont été menées auprès des parties prenantes, principalement les membres de la Nation crie de Chisasibi. La Société a également mené des entretiens avec les utilisateurs des terres de Mistissini et de Wemindji, l'organisation crie et d'autres parties prenantes locales. Elle a également visité un site minier en activité avec la Nation crie de Chisasibi et le maître trappeur de la ligne CH39 et des membres de sa famille à des fins éducatives.

La Société a également reçu la certification des sociétés de prospection minière ECOLOGO^{MD} UL 2723, l'auditeur d'UL ayant effectué l'audit final sur le terrain.

Exercice clos le 31 mars 2025

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, plus de 98 activités de communication ont été menées auprès des parties prenantes. Le 31 juillet 2024, le projet Corvette a été officiellement renommé le « projet Shaakichiuwaanaan », à la suggestion des aînés de Chisasibi et des membres de la famille du maître trappeur. Le nom s'inspire des quatre collines Shaakichiuwaanaan situées à proximité de la pegmatite à spodumène CV5.

En novembre 2024, la Société a publié son premier rapport de développement durable annuel. Le rapport, intitulé « Le commencement de notre périple », détaille le bilan de la Société en matière de développement durable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Le rapport fournit des informations sur la vision et l'approche de la Société en matière d'ESG.

Enfin, conformément à la vision de la Société concernant l'intégration de la collectivité locale dans sa croissance, pour l'exercice clos le 31 mars 2025, environ 16 % des travailleurs du projet Shaakichiuwaanaan étaient des Autochtones, surtout des membres de la communauté crie locale de Chisasibi.

10. PARTICIPATIONS DANS DES PROPRIÉTÉS MINIÈRES

A. Propriété Shaakichiuwaanaan – Québec, Canada

La propriété Shaakichiuwaanaan est composée de 463 concessions minières désignées sur carte (« CDC ») qui couvrent une superficie d'environ 23 710 hectares. La Société détient une participation de 100 % dans la propriété Shaakichiuwaanaan.

La propriété est également divisée en lots de concessions minières, lesquels reflètent les diverses acquisitions de concessions par la Société : Corvette Main (172 concessions), Corvette East (83 concessions), FCI East (28 concessions), FCI West (83 concessions), Deca-Goose (31 concessions), Felix (20 concessions), KCG (7 concessions) et JBN-57 (39 concessions). Innova Lithium Inc., filiale entièrement détenue de la Société, a enregistré le titre de propriété des 463 concessions.

La propriété Shaakichiuwaanaan est assujettie à diverses obligations de redevances aux termes de la convention d'acquisition de concessions minières pour chaque lot de concessions minières que comprend la propriété.

Lot principal – propriété Corvette : 76 des 172 concessions minières sont soumises à une redevance sur le RNF de 2 % détenue par DG Resource Management Ltd., une société fermée. Il n'y a pas de clause de rachat.



Lots de concessions minières FCI East et FCI West : L'ensemble des 111 concessions minières est assujéti à une redevance sur le RNF détenue par Redevances Aurifères Osisko Ltée, en fonction du type de marchandise et du niveau de production. En ce qui a trait à la production de métaux précieux, le lot de concessions est assujéti à une redevance sur le RNF variable de 1,5 % à 3,5 %. Cette redevance est principalement fonction de la quantité de production : 1,5 % pour le premier million d'onces, 2,5 % sur le million d'onces suivant et 3,0 % par la suite. La redevance restante de 0,5 % est fondée sur le cours au comptant de l'or à partir de 1 000 \$ US l'once et atteint le maximum à 2 000 \$ US l'once.

Il existe une redevance sur le RNF de 2,0 % (aussi détenue par Redevances Aurifères Osisko Ltée) sur tous les autres produits. Toutefois, s'il existe une redevance applicable sur une partie du lot de concessions, les pourcentages indiqués ci-dessus (c.-à-d. la redevance sur RNF variable) seront ajustés, le cas échéant, de façon que le pourcentage maximal global de la redevance sur une concession donnée ne dépasse pas 3,5 % en tout temps. Il n'y a pas de clause de rachat pour la redevance sur le RNF sur les lots de concessions FCI East et FCI West.

Lots de concessions minières Deca-Goose et Felix : 50 des 51 concessions minières sont assujéties à une redevance sur le RNF de 2 % détenue par 9219-8845 Québec inc. (faisant affaire sous le nom de Canadian Mining House), une société québécoise fermée, la Société ayant la possibilité de racheter la moitié de la redevance sur le RNF pour 2 000 000 \$.

Lot de concessions minières JBN-57 : L'ensemble des 39 concessions minières est assujéti à une redevance sur le RNF de 2 % détenue par Exploration Azimut Inc. Il n'y a pas de clause de rachat.

B. Propriété aux États-Unis – Idaho, États-Unis

La Société détient une participation de 100 % dans une propriété aux États-Unis appelée propriété Freeman Creek, initialement composée de 76 concessions minières couvrant environ 635,4 hectares, située en Idaho, aux États-Unis. Metals Nevada Corporation, filiale américaine entièrement détenue de la Société, a enregistré le titre de propriété des 76 concessions.

Dans l'éventualité où une ressource d'équivalent-or de plus de 1 million d'onces est définie sur la propriété dans le cadre d'une estimation de ressources effectuée conformément au Règlement 43-101, la Société devra payer 1 000 000 \$, en actions ou en trésorerie ou une combinaison des deux, à sa seule discrétion. Dans le cas d'une émission d'actions, les actions seront émises à un prix déterminé en fonction du cours du marché moyen des 30 jours de bourse précédant l'émission des actions.

Les fournisseurs conserveront une redevance sur le RNF de 2,5 % sur la propriété, et Metals Nevada Corporation aura le droit d'acheter à tout moment la moitié (1,25 %) pour un montant de 1 500 000 \$.

Par la suite, la Société a jalonné des concessions minières supplémentaires, la propriété comptant désormais 106 concessions totalisant 886,3 hectares.

C. Propriété aux Territoires du Nord-Ouest – Territoires du Nord-Ouest, Canada

Le 12 décembre 2024, la Société a vendu à Loyal Lithium Limited sa participation restante de 40 % dans cinq concessions situées dans les Territoires du Nord-Ouest.

D. Autres propriétés au Québec – Québec, Canada

Les autres propriétés au Québec s'entendent des propriétés Pontois, Pontax, Lac du Béryl et Eastmain, qui sont toutes situées dans la région de la Baie-James, au Québec (Canada). La filiale 14352891 Canada inc., entièrement détenue par la Société, a enregistré le titre de propriété de l'ensemble des concessions minières de ces propriétés.



a. Propriété Pontois

La propriété Pontois comprend un lot de 31 concessions minières contiguës (1 587,2 hectares) situé dans une formation géologique à l'ouest de la propriété Shaakichiuwaanaan dans la région de la Baie-James, au Québec (Canada). Ces concessions sont assujetties à une redevance sur le RNF de 2 % assortie d'une option de rachat de 50 % par la Société pour 1 000 000 \$.

b. Propriété Pontax

La Société détient une participation de 100 % dans la propriété Pontax, qui est située près d'Eastmain, au Québec. La propriété se compose de 80 concessions minières totalisant 4 257,2 hectares répartis sur plusieurs lots de concessions non contigus.

Aux termes de la convention d'achat de la propriété datée du 25 juillet 2016, dans sa version modifiée le 27 novembre 2017, la propriété Pontax est assujettie à une redevance sur le RNF de 3 %.

c. Propriété Lac du Béryl

La Société détient une participation de 100 % dans la propriété Lac du Béryl, qui se compose de 18 concessions minières totalisant 952,9 hectares. La propriété Lac du Béryl est assujettie à une redevance sur le RNF de 2 %.

d. Propriété Eastmain

La propriété Eastmain se compose d'une participation de 100 % dans quatre lots de concessions minières totalisant 86 concessions (4 538,0 hectares). La propriété couvre des parties de la ceinture de roches vertes prometteuse d'Eastmain. Les 13 concessions minières initiales de la propriété Eastmain sont assujetties à une redevance sur le RNF de 2 %.

Le 31 octobre 2023, la Société a amélioré sa position foncière à Eastmain par l'acquisition d'une participation de 100 % dans 73 concessions minières supplémentaires (3 851,5 hectares). Aucun droit de redevance n'est associé à l'acquisition.



II. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Les dépenses liées aux actifs de prospection et d'évaluation de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2025 sont les suivantes :

	Propriété Shaakichiuwaanaa n Québec (Canada)	Propriété aux États-Unis Idaho (États-Unis)	Propriété aux Territoires du Nord-Ouest Territoires du Nord-Ouest (Canada)	Autres propriétés au Québec Québec (Canada)	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coûts d'acquisition					
Solde au 31 mars 2024	5 871 000	880 000	177 000	3 768 000	10 696 000
Ajouts	1 879 000	18 000	—	12 000	1 909 000
Sorties	—	—	(177 000)	—	(177 000)
Solde au 31 mars 2025	7 750 000	898 000	—	3 780 000	12 428 000
Charges de prospection et d'évaluation					
Solde au 31 mars 2024	99 255 000	998 000	503 000	475 000	101 231 000
Ajouts					
Dépenses de forage	22 183 000	—	—	—	22 183 000
Transport et hébergement	22 013 000	—	—	—	22 013 000
Études	16 867 000	—	—	—	16 867 000
Salaires et dépenses en géologie	8 295 000	5 000	—	213 000	8 513 000
Dotation aux amortissements	6 038 000	—	—	—	6 038 000
Analyses et tests	1 834 000	—	—	26 000	1 860 000
Administration et autres	1 687 000	4 000	—	44 000	1 735 000
Dépôts	(1 711 000)	—	—	—	(1 711 000)
Total des ajouts	77 206 000	9 000	—	283 000	77 498 000
Sorties	—	—	(503 000)	—	(503 000)
Crédits d'impôt pour l'exploration	(3 789 000)	—	—	—	(3 789 000)
Solde au 31 mars 2025	172 672 000	1 007 000	—	758 000	174 437 000
Total au 31 mars 2024	105 126 000	1 878 000	680 000	4 243 000	111 927 000
Total au 31 mars 2025	180 422 000	1 905 000	—	4 538 000	186 865 000

A. Coûts d'acquisition

Le 2 mai 2024, la Société a amélioré la position foncière de sa propriété Shaakichiuwaanaa par l'acquisition d'une participation de 100 % dans un lot de 39 concessions minières situé à proximité (JBN-57). La Société a versé un montant total de 500 000 \$ en trésorerie et a émis 150 000 actions ordinaires de son capital-actions, pour un coût d'acquisition total de 1 804 000 \$. Le lot de concessions minières est assujéti à une redevance sur le rendement net de fonderie (« RNF ») de 2 %. Outre ces coûts d'acquisition, la Société n'a pas engagé de dépenses significatives à l'égard de ses autres propriétés, puisqu'elle a concentré ses activités de prospection sur son actif phare, la propriété Shaakichiuwaanaa. Les concessions minières de toutes les autres propriétés sont en règle.

Le 12 décembre 2024, la Société a vendu sa participation restante de 40 % dans cinq concessions minières situées dans les Territoires du Nord-Ouest (la « participation ») à Loyal Lithium Limited (l'« acheteur »). En contrepartie de la participation, l'acheteur a émis 8 000 000 d'actions ordinaires entièrement payées à la Société pour une valeur totale de 832 000 \$. Aux termes de cette transaction, la Société a décomptabilisé les actifs de prospection et d'évaluation liés à sa propriété aux Territoires du Nord-Ouest.



B. Charges de prospection et d'évaluation

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a investi un montant de 77 206 000 \$ au titre des actifs de prospection et d'évaluation à sa propriété Shaakichiuwaanaan. Les ajouts les plus importants de la période sont les suivants :

- Les dépenses de forage et de géologie, qui se sont respectivement établies à 22 183 000 \$ et à 8 295 000 \$, sont associées à l'achèvement du programme de forage intercalaire ainsi qu'aux forages géotechniques, hydrogéologiques, géomécaniques et de condamnation nécessaires pour soutenir l'étude de faisabilité du projet Shaakichiuwaanaan dans la pegmatite CV5. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a réalisé des forages sur un total d'environ 90 000 m, lesquels se sont concentrés à CV5 dans le but de soutenir sa mise en valeur et, dans une moindre mesure, à CV13. Pour la période comparative, des forages avaient été réalisés sur quelque 104 000 m.
- Les dépenses de transport et d'hébergement ont totalisé 22 013 000 \$ pour la période. Les dépenses de transport comprennent des coûts d'utilisation d'hélicoptères et d'entretien des routes totalisant 5 037 000 \$ afin d'accéder à CV13 et à CV5, ainsi que des coûts d'affrètement vers le site pour les employés et les sous-traitants d'un montant de 2 184 000 \$. Quant à elles, les dépenses d'hébergement sont liées aux charges d'exploitation du camp de prospection de la Société pour l'exercice complet.
- Les coûts de 16 867 000 \$ liés aux études comprennent essentiellement des coûts associés aux études environnementales et techniques de 6 920 000 \$ et de 9 947 000 \$, respectivement. Ces investissements dans les études sont entièrement liés à l'achèvement de l'EEP en août 2024 et à l'avancement continu de l'EIES, ainsi qu'à l'étude de faisabilité.
- L'amortissement a totalisé 6 038 000 \$ pour la période au titre du camp de prospection et de la route de prospection permanente. L'amortissement est inscrit aux actifs de prospection et d'évaluation, puisque le projet Shaakichiuwaanaan n'est pas en exploitation.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, la Société a investi un montant de 17 721 000 \$ au titre des actifs de prospection et d'évaluation. Ces coûts reflètent une réduction du nombre de plateformes de forage actives, la Société s'étant concentrée sur le forage de condamnation à CV5 et le forage d'extension à CV13, puisque le forage de délimitation soutenant le développement de l'estimation des ressources minérales avait déjà pris fin.

Les investissements dans les actifs de prospection et d'évaluation devraient diminuer à l'exercice 2026, l'accent devant être mis sur des forages ciblés et de grande valeur pour soutenir l'expansion du projet à long terme et la préparation de la faisabilité (forages de condamnation).



12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2025 sont les suivantes :

	Construction en cours	Camp de prospection	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Route de prospection	Machines, matériel et autres	Total
Coût	\$	\$	\$		\$	\$
Solde au 31 mars 2024	32 199 000	16 016 000	2 200 000	-	2 809 000	53 224 000
Ajouts	19 749 000	-	1 911 000	235 000	563 000	22 458 000
Transferts	(51 948 000)	18 714 000	-	33 234 000	-	-
Solde au 31 mars 2025	-	34 730 000	4 111 000	33 469 000	3 372 000	75 682 000
Cumul des amortissements						
Solde au 31 mars 2024	-	667 000	-	-	230 000	897 000
Dotation aux amortissements	-	2 670 000	458 000	2 499 000	430 000	6 057 000
Solde au 31 mars 2025	-	3 337 000	458 000	2 499 000	660 000	6 954 000
Valeur comptable nette						
31 mars 2024	32 199 000	15 349 000	2 200 000	-	2 579 000	52 327 000
31 mars 2025	-	31 393 000	3 653 000	30 970 000	2 712 000	68 728 000

Les principaux ajouts d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 sont liés aux dépenses au titre de la construction en cours, qui se sont élevées à 19 749 000 \$.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a achevé la route de prospection permanente de 20 km qui s'étend entre le kilomètre 270 de la route Transtaiga et le gisement CV5, des dépenses totales de 9 551 000 \$ ayant été enregistrées au cours de l'exercice au titre des ajouts aux travaux de construction en cours. La route de prospection permanente a été mise en service le 1^{er} juillet 2024, et la Société a transféré tous les coûts engagés pour sa construction (33 234 000 \$) de la construction en cours vers leur propre catégorie au sein des immobilisations corporelles. Afin d'assurer la conformité à un permis de classe 4 délivré par les autorités québécoises, la route de prospection a été construite de manière à répondre aux normes d'ingénierie et de construction spécifiées, garantissant ainsi sa durabilité pour un minimum de dix ans.

La Société a également achevé la deuxième phase du camp de prospection au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, pour un montant total de 10 198 000 \$. Les investissements comprennent les coûts de construction du camp, la mise à niveau d'une centrale électrique de 500 kW et les coûts de conception, d'ingénierie et de construction des installations de traitement des eaux usées et de l'eau potable. L'achèvement de la deuxième phase du camp de prospection a eu lieu au cours du trimestre clos le 31 mars 2025. En conséquence, tous les coûts de construction correspondants (18 714 000 \$) qui étaient précédemment pris en compte dans les travaux de construction en cours ont été transférés vers la catégorie du camp de prospection au sein des immobilisations corporelles. Les installations nouvellement mises en service sont maintenant pleinement en fonction et fournissent un soutien essentiel aux campagnes de forage de l'année civile 2025.

Étant donné que la route de prospection permanente a été achevée à l'été 2025 et que le camp de prospection a été achevé en mars 2025, les investissements en immobilisations corporelles devraient diminuer considérablement à l'avenir.

Dans le cadre du développement du camp de prospection, la Société a également augmenté ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'exercice clos le 31 mars 2025. Ces obligations ont augmenté de 1 911 000 \$ pour l'exercice, ce qui s'est traduit par la comptabilisation d'un montant total de 4 111 000 \$ au titre des obligations liées à la mise hors service du camp de prospection dans les immobilisations corporelles.



13. PRINCIPALES INFORMATIONS ANNUELLES

Les activités d'exploitation ont encore une fois augmenté au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 et découlent d'une hausse de la demande de lithium et de l'intérêt pour celui-ci en tant que minéral essentiel pour le passage à une énergie propre.

Les principales informations financières annuelles de la Société présentées dans le tableau suivant doivent être lues en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société pour les exercices clos les 31 mars 2025, 2024 et 2023, y compris les notes annexes, qui ont été dressés conformément aux IFRS.

	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2023
	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	101 173 000	73 004 000	56 724 000
Fonds de roulement ¹	85 936 000	53 103 000	25 851 000
Fonds de roulement ¹ , à l'exclusion du passif au titre de la prime sur les actions accréditives	96 684 000	53 103 000	55 357 000
Actifs de prospection et d'évaluation	186 865 000	111 927 000	46 268 000
Immobilisations corporelles	68 728 000	52 327 000	588 000
Total de l'actif	366 629 000	247 916 000	107 720 000
Total des passifs financiers non courants	—	—	—
Total des passifs non courants	26 291 000	14 142 000	2 704 000
(Perte) bénéfice de la période	(6 291 000)	2 607 000	(10 115 000)
Résultat de base par action	(0,04)	0,02	(0,11)
Résultat dilué par action	(0,04)	0,02	(0,11)

¹ Le fonds de roulement correspond aux actifs courants moins les passifs courants.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et le fonds de roulement ont augmenté d'une période à l'autre en raison des efforts de financement de la Société, principalement les placements privés de Volkswagen et d'Albemarle Corporation (« Albemarle »), ainsi que de multiples placements d'actions accréditives conclus au cours des trois dernières années. L'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie a été compensée par les investissements dans les actifs de prospection et d'évaluation, lesquels ont affiché une augmentation marquée qui reflète les programmes de prospection intensifs de la Société pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024 et les coûts connexes (principalement les dépenses de forage et de géologie, de transport et d'hébergement), afin d'appuyer la publication d'une première estimation des ressources minérales et deux mises à jour consécutives ainsi que la réalisation d'une EEP et, éventuellement, d'une étude de faisabilité. Les immobilisations corporelles ont augmenté en raison des investissements importants de la Société dans le camp de prospection et la route de prospection permanente afin de soutenir l'intensité de ses programmes de prospection. Les passifs non courants sont principalement associés à l'impôt différé découlant des frais d'exploration au Canada admissibles (« FECA ») auxquels la Société a renoncé en faveur des investisseurs en actions accréditives.

La perte nette de la période close le 31 mars 2025 est principalement attribuable à certains éléments hors trésorerie. De plus amples informations sur le résultat de base et le résultat dilué par action sont présentées plus loin à la rubrique 17.



14. RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les trimestres et les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024 :

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2025	31 mars 2024
	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et frais d'administration				
Rémunération fondée sur des actions	1 456 000	1 548 000	7 661 000	4 234 000
Salaires, avantages sociaux et frais de gestion	378 000	3 698 000	4 581 000	7 286 000
Dépenses de bureau et dépenses diverses	81 000	467 000	2 118 000	1 662 000
Honoraires professionnels	362 000	760 000	1 885 000	3 584 000
Déplacements	323 000	318 000	1 581 000	1 020 000
Relations avec les investisseurs et développement des affaires	254 000	218 000	1 032 000	1 153 000
Honoraires de services-conseils	97 000	1 605 000	550 000	1 998 000
Frais d'agent de transferts et de dépôts	84 000	275 000	432 000	661 000
Total des frais généraux et frais d'administration	(3 035 000)	(8 889 000)	(19 840 000)	(21 598 000)
Produit au titre de la prime sur les actions accréditives	4 385 000	11 466 000	22 154 000	29 506 000
Produit d'intérêts	788 000	1 208 000	3 423 000	4 731 000
Profit sur la cession d'actifs de prospection et d'évaluation	—	—	152 000	—
Perte liée aux actions inscrites	(330 000)	—	(330 000)	—
Autres frais de financement	(339 000)	(25 000)	(339 000)	(25 000)
Bénéfice avant impôt	1 469 000	3 760 000	5 220 000	12 614 000
Impôt sur le résultat				
Charge d'impôt différé	(2 167 000)	(3 044 000)	(11 517 000)	(10 008 000)
(Perte) bénéfice de la période	(698 000)	716 000	(6 297 000)	2 606 000
Autres éléments du résultat global				
Écart de conversion	(4 000)	2 000	6 000	1 000
Résultat global de la période	(702 000)	718 000	(6 291 000)	2 607 000
Résultat par action				
De base	(0,00)	0,01	(0,04)	0,02
Dilué	(0,00)	0,01	(0,04)	0,02

A. (Perte) bénéfice net

La perte nette s'est établie à 698 000 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, alors qu'un bénéfice net de 716 000 \$ avait été inscrit pour la période correspondante de l'exercice précédent. La perte nette s'est établie à 6 297 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, contre un bénéfice net de 2 606 000 \$ pour l'exercice précédent. Les écarts les plus importants d'une période à l'autre sont présentés ci-après.



B. Frais généraux et d'administration

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, les frais généraux et d'administration ont totalisé 3 035 000 \$, comparativement à 8 889 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, tandis que pour l'exercice clos le 31 mars 2025, ces frais ont totalisé 19 840 000 \$, comparativement à 21 598 000 \$ pour l'exercice précédent. La réduction des frais généraux et d'administration est principalement attribuable aux coûts non récurrents associés à la transition d'un membre de la haute direction engagés pour la période correspondante de l'exercice précédent dans le cadre des changements au sein de l'équipe de direction. La Société s'est également concentrée sur des initiatives de financement et de partenariat, pour lesquelles les frais connexes sont comptabilisés en tant que réduction des capitaux propres.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, la rémunération fondée sur des actions a totalisé 1 456 000 \$, soit une légère baisse par rapport à 1 548 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Pour l'exercice, cette dépense hors trésorerie a augmenté, atteignant 7 661 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, comparativement à 4 234 000 \$ pour l'exercice précédent. La variation pour le trimestre reflète principalement l'augmentation des coûts liés au programme annuel d'incitatifs à long terme, en raison d'un plus grand nombre d'attributions aux employés par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation marquée par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à l'incidence, pour l'exercice complet, des attributions d'options d'achat d'actions dans le cadre de la transition d'un membre de la haute direction lors de la nomination de M. Brinsden en tant que chef de la direction et directeur général en janvier 2024.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, les salaires, avantages sociaux et frais de gestion ont totalisé 378 000 \$, ce qui représente une chute par rapport au montant de 3 698 000 \$ inscrit pour la période correspondante de l'exercice précédent. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, ces dépenses se sont élevées à 4 581 000 \$, contre 7 286 000 \$ pour l'exercice précédent. La diminution globale s'est produite malgré une augmentation des effectifs, reflétant le recrutement de personnel clé pour renforcer l'équipe de direction et faire avancer les initiatives de croissance stratégique de la Société. Cette réduction est en partie due au fait que certains membres du personnel clé se consacrent désormais entièrement à des initiatives dont les coûts sont inscrits à l'actif, telles que les études techniques et l'exploitation du camp, ce qui a entraîné un transfert des coûts associés vers les dépenses d'investissement. En outre, la baisse d'un exercice à l'autre reflète les dépenses non récurrentes liées à la transition d'un membre de la haute direction engagées à l'exercice précédent à la suite de changements au sein de l'équipe de direction.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, les honoraires professionnels ont totalisé 362 000 \$, contre 760 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les honoraires professionnels se sont élevés à 1 885 000 \$, contre 3 584 000 \$ pour l'exercice précédent. La diminution reflète un changement dans la nature des projets entrepris par la direction pour soutenir la stratégie de croissance évolutive de la Société. Notamment, étant donné que l'objectif principal de la période était de mener à bien les accords de partenariat en aval, ce qui a abouti en janvier 2025, les frais juridiques liés au placement privé avec Volkswagen ont été comptabilisés en réduction des capitaux propres dans l'état consolidé de la situation financière au lieu d'être comptabilisés en charges.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les frais de déplacement ont augmenté par rapport à ceux de l'exercice précédent, principalement en raison de visites supplémentaires de sites par des investisseurs et des coûts associés à une équipe desservant les parties prenantes situées dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James au Québec, en Amérique du Nord, en Europe, en Australie et en Asie, compte tenu de l'engagement continu auprès des partenaires du secteur en aval.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, les honoraires de services-conseils ont totalisé 97 000 \$, contre 1 605 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution s'explique d'abord et avant tout par les coûts non récurrents engagés pour la période comparative au titre de l'achèvement d'une étude technique conjointe avec Albemarle en vertu du protocole d'entente qui a expiré le 13 mai 2024.



C. Autres produits

Lors de la conclusion d'un financement en actions accréditives, la Société constate un passif au titre de la prime sur les actions accréditives à hauteur de l'écart entre le prix des actions ordinaires accréditives et la juste valeur des actions ordinaires de la Société au moment de l'émission des actions. Ce passif est réduit des coûts d'émission d'actions attribués à la composante accréditive du placement privé. Le passif au titre de la prime sur les actions accréditives est par la suite amorti sur les périodes au cours desquelles les fonds sont affectés à des frais d'exploration au Canada admissibles (« FECA »), donnant lieu à la comptabilisation d'un produit hors trésorerie au titre de la prime sur les actions accréditives.

Le produit au titre de la prime sur les actions accréditives a totalisé 4 385 000 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2025, comparativement à 11 466 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la prime au titre des actions accréditives s'est élevée à 22 154 000 \$, comparativement à 29 506 000 \$ pour l'exercice précédent. Cette baisse reflète un niveau moins élevé de frais d'exploration admissibles ayant fait l'objet d'une renonciation au cours du trimestre et de l'exercice considérés, ce qui a entraîné une réduction de l'amortissement du passif au titre de la prime.

Le produit d'intérêts de 788 000 \$ enregistré pour le trimestre clos le 31 mars 2025 (3 423 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025) découle des intérêts gagnés sur les soldes de trésorerie des comptes bancaires d'exploitation de la Société. La diminution du produit d'intérêts par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent est également due à l'environnement macroéconomique actuel, dans lequel la Banque du Canada a abaissé son taux directeur, ce qui a incité les banques commerciales à ajuster leurs taux en conséquence.

D. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt différé du trimestre clos le 31 mars 2025, d'un montant total de 2 167 000 \$, n'a pas d'effet sur la trésorerie (11 517 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025). La Société inscrit à l'actif les FECA dans ses états financiers. Cependant, d'un point de vue fiscal, les FECA font l'objet d'une renonciation en faveur des investisseurs en actions accréditives qui ont participé aux financements par actions antérieurs. Ainsi, la Société ne pourra pas réduire ses impôts futurs avec l'amortissement fiscal associé aux FECA. En conséquence, la Société a comptabilisé un passif d'impôt différé et une charge d'impôt différé hors trésorerie connexe.



15. SITUATION FINANCIÈRE

	31 mars 2025	31 mars 2024	Variation
	\$	\$	%
ACTIF			
Actifs courants	110 187 000	83 662 000	32 %
Actifs de prospection et d'évaluation	186 865 000	111 927 000	67 %
Immobilisations corporelles	68 728 000	52 327 000	31 %
Dépôts	346 000	—	— %
Actions inscrites	503 000	—	— %
Total de l'actif	366 629 000	247 916 000	48 %
PASSIF			
Passifs courants	24 251 000	30 559 000	(21) %
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	4 180 000	2 218 000	88 %
Obligations locatives	241 000	214 000	13 %
Impôt différé	21 870 000	11 710 000	87 %
Total du passif	50 542 000	44 701 000	13 %
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	319 981 000	207 770 000	54 %
Réserves	22 675 000	15 723 000	44 %
Cumul des autres éléments du résultat global	7 000	1 000	600 %
Déficit	(26 576 000)	(20 279 000)	31 %
Total des capitaux propres	316 087 000	203 215 000	56 %
Total du passif et des capitaux propres	366 629 000	247 916 000	48 %

A. Actif

La hausse des actifs courants d'un exercice à l'autre traduit l'incidence du financement en actions accréditives réalisé en mai 2024 ainsi que le placement privé conclu avec Volkswagen en janvier 2025, déduction faite des investissements dans les actifs de prospection et d'évaluation à long terme et les immobilisations corporelles.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les actifs de prospection et d'évaluation ont augmenté en raison d'une vaste campagne de forage soutenant à la fois les estimations des ressources minérales d'août 2024 et de mai 2025 ainsi que l'EEP pour le projet Shaakichiuwaanaan. Outre le forage, les investissements dans les actifs de prospection et d'évaluation ont également englobé les coûts de géologie, d'études, de transport et d'hébergement essentiels à l'avancement du projet vers l'étude de faisabilité prévue pour 2025 et la soumission de l'EIES à l'appui de l'obtention des permis pour le projet.

Les immobilisations corporelles au 31 mars 2025 reflètent l'investissement de la Société dans un camp de prospection permanent, y compris des installations d'eau potable et de traitement des eaux usées, ainsi que la réalisation d'une route permanente de 20,2 km conforme à un permis de classe 4 délivré par les autorités québécoises. Ces investissements diminueront considérablement les frais d'hébergement, le temps de déplacement et la dépendance à l'égard des hélicoptères et des installations de tiers.

De plus amples informations sur les actifs de prospection et d'évaluation et sur les immobilisations corporelles sont présentées respectivement aux rubriques 10 et 11 du présent rapport de gestion. Comme elle l'a indiqué précédemment, la Société s'attend à une réduction importante des investissements dans les actifs de prospection et d'évaluation et les immobilisations corporelles à l'avenir. Cette diminution anticipée reflète l'achèvement de la campagne de forage soutenant l'étude de faisabilité, ainsi que la finalisation d'investissements majeurs dans les infrastructures, y compris le camp de prospection et la route d'accès permanente.



Les actions inscrites comptabilisées dans les actifs non courants sont associées au placement de la Société dans Loyal Lithium Limited par suite de la vente de ses concessions minières dans les Territoires du Nord-Ouest. De plus amples informations sur cette transaction sont présentées à la rubrique II du présent rapport de gestion.

B. Passif

La diminution des passifs courants est principalement attribuable à une réduction des dettes fournisseurs et charges à payer, partiellement compensée par une augmentation du passif lié aux actions accréditives. La diminution des dettes fournisseurs et charges à payer reflète des activités de forage limitées pour le trimestre clos le 31 mars 2025, comparativement aux 10 plateformes de forage déployées à la fin de la période comparative. De plus, il n'y avait pas d'activités de construction au 31 mars 2025, alors que l'exercice précédent comprenait des efforts de construction à grande échelle liés aux structures temporaires de la route de prospection permanente et du camp de prospection temporaire. L'augmentation du passif lié aux actions accréditives est associée au financement en actions accréditives de 2024 (tel qu'il est défini ci-après), alors qu'aucun passif lié aux actions accréditives correspondant n'avait été comptabilisé à l'exercice précédent.

L'estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations a été mise à jour de manière à refléter les coûts additionnels associés à l'expansion des activités sur le terrain, y compris des améliorations des installations de traitement des eaux usées et de l'eau potable du camp.

Les passifs non courants comprennent un passif d'impôt différé de 21 870 000 \$ (11 710 000 \$ au 31 mars 2024) principalement lié à la différence permanente associée à l'inscription à l'actif des FECA ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur des investisseurs en actions accréditives.

C. Capitaux propres

L'augmentation des capitaux propres de la Société est principalement due au produit du financement en actions accréditives de 2024, déduction faite du passif lié à la prime sur les actions accréditives, reçu au premier trimestre de 2025, ainsi qu'au placement privé avec Volkswagen réalisé au quatrième trimestre de 2025.



16. FLUX DE TRÉSORERIE

Comme elle est en phase de prospection, la Société ne génère pas d'entrées de trésorerie et ne prévoit pas en générer au cours de l'exercice 2026. Pour le moment, les intérêts miniers de la Société ne génèrent aucun flux de trésorerie lié aux activités d'exploitation.

Le tableau suivant résume les variations des flux de trésorerie :

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2025	31 mars 2024
	\$	\$	\$	\$
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation, compte non tenu du fonds de roulement	(1 121 000)	(6 053 000)	(8 999 000)	(12 614 000)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	2 659 000	(2 539 000)	2 385 000	(3 550 000)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	1 538 000	(8 592 000)	(6 614 000)	(16 164 000)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(14 217 000)	(27 349 000)	(107 032 000)	(91 675 000)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	70 151 000	3 188 000	141 803 000	124 118 000
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	57 472 000	(32 753 000)	28 157 000	16 279 000
Effet des taux de change sur la trésorerie	2 000	2 000	12 000	1 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	43 699 000	105 755 000	73 004 000	56 724 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	101 173 000	73 004 000	101 173 000	73 004 000

A. Activités d'exploitation

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont établies à 1 538 000 \$, contre des sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation de 8 592 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont établies à 6 614 000 \$, contre 16 164 000 \$ pour l'exercice précédent. La variation s'explique en grande partie par la diminution des frais généraux et frais d'administration (se reporter à la rubrique 13), neutralisée en partie par la variation du fonds de roulement hors trésorerie. Ces changements reflètent d'abord et avant tout le calendrier plus favorable de réception des taxes à la consommation, qui a été avantageux pour la Société pour le trimestre et l'exercice clos le 31 mars 2025.

B. Activités d'investissement

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 14 217 000 \$, contre 27 349 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 107 032 000 \$, contre 91 675 000 \$ pour l'exercice précédent. Les investissements de la Société sont essentiellement constitués de frais de prospection inscrits à l'actif dans les actifs de prospection et d'évaluation et les projets d'infrastructure au titre du projet Shaakichiuwaanaan pour soutenir les activités de la Société.

La diminution de l'investissement dans les actifs de prospection et d'évaluation pour le trimestre clos le 31 mars 2025 reflète un programme de forage moins intensif – principalement composé de forages de condamnation à CV5 et de forages d'extension à CV13 – comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette diminution a été contrebalancée par des frais d'études plus élevés engagés dans le cadre de l'étude de faisabilité et de l'EIES. Les ajouts d'immobilisations corporelles ont considérablement diminué pour le trimestre clos le 31 mars 2025 et sont associés aux essais finaux des installations de traitement de l'eau. La baisse des investissements dans les activités de construction pour l'exercice est associée à l'achèvement de la route permanente en juin 2024 et à la mise en service d'une partie du camp de prospection en janvier 2024.



C. Financement

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, les entrées de trésorerie liées aux activités de financement se sont établies à 70 151 000 \$, contre 3 188 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les entrées de trésorerie liées aux activités de financement se sont établies à 141 803 000 \$, contre 124 118 000 \$ pour l'exercice précédent. La variation s'explique d'abord et avant tout par le calendrier des activités de financement. La Société a conclu un placement privé avec Volkswagen pour un produit brut global d'environ 68,9 M\$. Par ailleurs, au cours du trimestre clos le 30 juin 2024, la Société avait réalisé un placement privé d'actions accréditives pour un produit brut global d'environ 75 M\$. À l'exercice précédent, la Société avait réalisé un placement privé auprès d'Albemarle pour un produit brut global d'environ 109 M\$.

Le tableau suivant présente, au 31 mars 2025, la manière dont la Société a utilisé ces sommes, tout écart par rapport à l'emploi prévu des fonds, ainsi que l'affectation du produit des financements antérieurs pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024.

Financements	Emploi prévu du produit affecté	Produit affecté (\$)	Emploi réel du produit (31 mars 2025) (\$)	Variation par rapport à l'emploi prévu du produit	Explication et incidence
Placement privé de Volkswagen pour un produit d'environ 68 900 000 \$ (21 janvier 2025)	Programme de développement du projet Shaakichiuwaanaan Fins générales de l'entreprise	68 900 000 \$	– \$	La Société n'a pas encore affecté la totalité du produit du financement.	s. o.
Placement privé d'actions ordinaires accréditives pour un produit d'environ 75 000 000 \$ (30 mai 2024)	Dépenses minières de minéral critique admissibles	75 000 000 \$	46 776 000 \$	La Société n'a pas encore affecté la totalité du produit du financement.	s. o.
Placement privé à Albemarle pour un produit d'environ 109 000 000 \$ (3 août 2023)	Programme de développement du projet Shaakichiuwaanaan Fins générales de l'entreprise	87 200 000 \$ 21 800 000 \$	87 200 000 \$ 17 755 000 \$	La Société n'a pas encore affecté la totalité du produit du financement.	s. o.

La Société reçoit également le produit de l'exercice de bons de souscription et d'options d'achat d'actions. Ce produit est affecté à l'avancement du projet Shaakichiuwaanaan ainsi qu'aux fins générales de l'entreprise.

Au 31 mars 2025, la totalité du produit du placement privé d'actions ordinaires accréditives de 50 000 000 \$ annoncé le 20 mars 2023 avait été utilisée. La totalité de ce produit a été affectée aux dépenses minières de minéral critique admissibles, comme il est mentionné précédemment.



17. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant présente un résumé des résultats financiers de la Société pour les huit (8) derniers trimestres, tirés des états financiers préparés conformément aux IFRS :

Trimestres clos les	31 mars 2025	31 déc. 2024	30 sept. 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023	30 sept. 2023	30 juin 2023
Résultats d'exploitation								
Bénéfice (perte) net	(698 000)	(2 230 000)	(208 000)	(3 161 000)	716 000	2 361 000	(285 000)	(186 000)
Résultat de base et dilué par action	(0,00)	(0,02)	(0,00)	(0,02)	0,01	0,02	(0,00)	(0,00)
Situation financière								
Fonds de roulement	85 936 000	30 186 000	42 222 000	61 976 000	53 103 000	90 084 000	103 116 000	12 073 000
Actifs de prospection et d'évaluation	186 865 000	169 144 000	155 160 000	128 627 000	111 927 000	85 937 000	67 998 000	55 603 000
Immobilisations corporelles	68 728 000	68 711 000	69 101 000	67 056 000	52 327 000	32 687 000	13 871 000	9 343 000
Actions émises et en circulation	162 250 235	141 588 965	141 508 965	141 146 586	135 646 627	131 669 961	111 427 656	103 918 623

Les variations observées au cours des huit (8) derniers trimestres sont principalement attribuables aux éléments suivants :

- Augmentation des activités du siège social et des coûts liés au personnel pour soutenir la croissance de la Société.
- Calendrier d'attribution des options d'achat d'actions et d'acquisition des droits, de même qu'en vertu de l'ancienne convention omnibus.
- Calendrier des financements en actions accréditives, période au cours de laquelle les fonds sont affectés à des dépenses admissibles et passif d'impôt différé sur le résultat découlant du financement.
- Investissements dans les actifs de prospection et d'évaluation ainsi que dans les immobilisations corporelles afin de soutenir l'avancement du projet Shaakichiuwaanaan.

18. TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL

Au 31 mars 2025, la Société disposait d'un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 101 173 000 \$ (73 004 000 \$ au 31 mars 2024) et d'un fonds de roulement de 96 684 000 \$, compte non tenu du passif au titre de la prime sur les actions accréditives (53 103 000 \$ au 31 mars 2024). Au 31 mars 2025, la prime sur les actions accréditives s'élevait à 10 748 000 \$ (néant au 31 mars 2024).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la principale source de financement de la Société a été un placement privé avec Volkswagen pour un produit brut de 69 M\$, ainsi qu'une émission de titres de capitaux propres pour un produit d'environ 75 M\$ provenant du financement en actions accréditives de 2024. Pour l'exercice précédent, la principale source de financement de la Société avait été un placement privé avec Albemarle pour un produit brut de 109 M\$, alors que la Société s'appuyait auparavant sur des mobilisations de capitaux au moyen de placements d'actions accréditives.

À l'heure actuelle, les activités de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie et son succès financier dépend de la capacité de la direction à découvrir, à financer et à amener à un stade de production un gisement minéral économiquement viable. Le processus de prospection minière peut prendre de nombreuses années et est soumis à des facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société. Pour financer ses programmes de prospection, ses études de faisabilité, ses études techniques détaillées et ses évaluations de l'impact environnemental et social, ainsi que pour couvrir ses frais administratifs et ses charges indirectes, la Société mobilise actuellement des capitaux en émettant des titres.



De nombreux facteurs influent sur la capacité de la Société à mobiliser des capitaux, notamment la santé du marché des ressources naturelles, le climat d'investissement dans la prospection minière, les antécédents de la Société, ainsi que l'expérience et le calibre de sa direction. Les besoins de financement réels peuvent varier par rapport à ceux prévus en raison de plusieurs facteurs, notamment l'avancement des activités de prospection et de développement.

La direction estime qu'elle sera en mesure de mobiliser les capitaux nécessaires à long terme, mais reconnaît qu'il existe des risques qui sont indépendants de sa volonté. Si la Société ne parvient pas à obtenir un financement suffisant, elle pourrait être amenée à réduire les programmes d'exploitation prévus et d'autres dépenses. À l'exception de ce qui est mentionné dans le présent document, la Société n'a pas connaissance de tendances, d'exigences, d'engagements, d'événements ou d'incertitudes susceptibles d'entraîner une augmentation ou une diminution importante de ses liquidités à l'heure actuelle ou dans un avenir prévisible, autres que les conditions générales du marché, qui sont incertaines pour les sociétés de prospection minière. Les augmentations ou diminutions importantes des liquidités de la Société seront essentiellement déterminées par le succès ou l'échec de ses programmes de prospection et de développement et par sa capacité continue à mobiliser des capitaux.

La Société estime qu'elle dispose d'un fonds de roulement suffisant pour maintenir ses activités prévues pour les 12 prochains mois. Comme nous l'avons déjà mentionné, la capacité de la Société à réunir des capitaux dépendra de la conjoncture du marché; il est possible qu'elle ne puisse pas émettre d'actions ordinaires ou d'autres titres ou qu'elle ne puisse pas le faire selon des modalités acceptables. Pour de plus amples renseignements sur les risques financiers auxquels la Société est exposée et leur incidence potentielle, se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion.

19. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au	31 mars 2025	18 juin 2025
Actions ordinaires émises et en circulation	162 250 235	162 270 235 ¹⁾
Options d'achat d'actions en cours	5 268 016	5 748 016 ^{1), 2)}
Unités d'actions liées à la performance	535 283	535 283
Unités d'actions restreintes	535 283	535 283
Unités d'actions différées	106 374	106 374

Remarque – Après le 31 mars 2025 :

- 1) la Société a émis 20 000 actions ordinaires à l'exercice d'options;
- 2) la Société a attribué un total de 500 000 options d'achat d'actions à un de ses hauts dirigeants.



20. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent ses filiales et ses principaux dirigeants. Sont considérées comme des principaux dirigeants les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, de manière directe ou indirecte. Aux 31 mars 2025 et 2024, les principaux dirigeants sont les hauts dirigeants et les administrateurs de la Société.

Au cours des exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, les principaux dirigeants de la Société ont reçu ce qui suit :

	31 mars 2025 \$	31 mars 2024 \$
Salaires, avantages sociaux et frais de gestion	2 856 000	4 880 000
Salaires, avantages sociaux, frais de gestion et honoraires de services- conseils inclus dans les actifs de prospection et d'évaluation	726 000	876 000
Rémunération fondée sur des actions	6 878 000	3 060 000
Total de la rémunération des principaux dirigeants	10 460 000	8 816 000

Toutes les transactions entre parties liées ont été effectuées dans le cours normal des activités. La charge de rémunération fondée sur des actions a été calculée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Pour de plus amples renseignements sur ce modèle d'évaluation, se reporter à la note 5 des états financiers de la Société pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, disponibles sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et sur le site Web de l'ASX, au www.asx.com.au.

21. ENGAGEMENTS

La Société a conclu certaines ententes avec des fournisseurs relativement à ses activités de prospection. Au 31 mars 2025, aucun engagement n'était en cours (2 700 000 \$ au 31 mars 2024).

22. INFORMATION SECTORIELLE

La Société exerce ses activités dans un seul secteur, soit la prospection et le développement de propriétés minières. L'information par région géographique s'établit comme suit :

	Canada	Etats-Unis	Total
Solde au 31 mars 2025			
Actifs de prospection et d'évaluation	184 960 000 \$	1 905 000 \$	186 865 000 \$
Solde au 31 mars 2024			
Actifs de prospection et d'évaluation	110 049 000 \$	1 878 000 \$	111 927 000 \$

La totalité des immobilisations corporelles de la Société sont situées au Canada.



23. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES ET JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES CRITIQUES

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées, en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs, qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. L'établissement des estimations nécessite l'exercice du jugement à partir de différentes hypothèses et d'autres facteurs, tels que l'expérience passée et la conjoncture économique actuelle et prévue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations comptables et les hypothèses critiques ainsi que les jugements critiques posés en lien avec l'application des méthodes comptables de la Société sont détaillés à la note 5 des états financiers consolidés audités de la Société pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, qui sont disponibles sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et sur le site de l'ASX, au www.asx.com.au.

Certaines nouvelles normes comptables et interprétations publiées ne sont pas obligatoires pour la période considérée et n'ont pas été adoptées par anticipation. Ces normes ne devraient pas avoir d'incidence significative sur la Société pour les périodes de présentation de l'information actuelles ou futures. Aucune modification importante n'a été apportée aux méthodes comptables de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025.

24. ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Société n'a conclu aucun arrangement hors bilan important.

25. TRANSACTIONS ENVISAGÉES

La Société n'envisage aucune transaction.

26. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

La Société considère que sa structure de capital inclut les capitaux propres résiduels nets de tous les actifs, déduction faite des passifs. Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants : i) maintenir une souplesse financière de manière à préserver sa capacité à respecter ses obligations financières et à poursuivre son exploitation; ii) maintenir une structure de capital qui lui permet de financer sa croissance au moyen de flux de trésorerie générés en interne et de sa capacité d'emprunt; et iii) optimiser l'utilisation de son capital afin d'offrir un rendement sur investissement approprié à ses actionnaires compte tenu du risque.

La stratégie financière de la Société se base sur la conjoncture du marché et s'adapte à celle-ci afin de maintenir une structure de capital souple et conforme à ses objectifs et aux caractéristiques de risque de ses actifs sous-jacents. La Société gère sa structure de capital et y apporte des ajustements en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque de ses actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut tenter d'émettre de nouvelles actions, d'acquérir ou de céder des actifs ou d'ajuster le solde de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie et de ses créances.

27. INSTRUMENTS FINANCIERS

La nature et l'ampleur des risques liés aux instruments financiers de la Société sont résumées à la note 13 des états financiers consolidés audités de la Société pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, qui sont disponibles sur le site Web de la Société, au www.fr.patriotbatterymetals.com, sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et sur le site de l'ASX, au www.asx.com.au.



28. RISQUES ET INCERTITUDES

En tant que société de prospection, la Société est exposée aux risques financiers et opérationnels inhérents à ses activités, lesquels peuvent nuire de manière significative à sa situation financière, à ses résultats d'exploitation ou au cours de ses actions. Nous invitons le lecteur à tenir attentivement compte de ces risques ainsi que des informations figurant aux présentes.

Pour une analyse exhaustive et une description des facteurs de risque liés à la Société et à ses activités, se reporter à la rubrique sur les facteurs de risque de la notice annuelle la plus à jour de la Société, datée du 10 juin 2025, qui est disponible sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et sur le site de l'ASX, au www.asx.com.au. Cette rubrique est intégrée par renvoi dans le présent rapport de gestion. Veuillez noter que la vision des risques de la Société n'est pas statique et que les lecteurs sont avertis qu'il n'y a aucune garantie que tous les risques pour la Société, à tout moment, puissent être identifiés avec précision, évalués quant à leur importance ou leur incidence, gérés ou contrôlés ou atténués de manière efficace. La Société peut être confrontée à des risques supplémentaires, nouveaux ou élevés, qui ne sont pas décrits dans le présent document.

29. NATURE DES TITRES

L'achat de titres de la Société comporte un degré élevé de risque et ne devrait être entrepris que par des investisseurs dont les ressources financières sont suffisantes pour leur permettre d'assumer ces risques. Les titres de la Société ne doivent pas être achetés par des personnes qui ne peuvent pas se permettre de perdre la totalité de leur investissement. En outre, les actionnaires sont encouragés à demander l'avis d'un conseiller financier dûment qualifié avant de prendre toute décision de placement concernant les titres de la Société.

30. CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information devant être communiquée par la Société, dans ses documents annuels ou intermédiaires ou dans d'autres rapports déposés ou soumis par la Société en vertu des lois sur les valeurs mobilières, est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières, et comprennent des contrôles et procédures conçus pour s'assurer que l'information devant être communiquée par la Société, dans ses documents annuels ou intermédiaires ou dans d'autres rapports déposés ou soumis par la Société en vertu des lois sur les valeurs mobilières, est recueillie et communiquée à la direction de la Société, y compris son chef de la direction et sa chef des finances, de manière à permettre la prise de décisions en temps opportun concernant la communication de l'information. Le chef de la direction et la chef des finances de la Société ont évalué, ou fait évaluer sous leur supervision, la conception et l'efficacité du fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information (au sens du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*) de la Société au 31 mars 2025, et ils ont conclu que ces contrôles et procédures avaient été conçus et fonctionnaient efficacement.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux IFRS. La direction est également responsable de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication, conformément aux IFRS.



Les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société s'entendent des politiques et procédures qui concernent la tenue de comptes suffisamment détaillée pour donner une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs; fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil de la Société; et fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs qui pourrait avoir une incidence significative sur ses états financiers.

Aucune modification significative n'a été apportée aux contrôles internes à l'égard de l'information financière au cours du trimestre et de l'exercice clos le 31 mars 2025. La direction, y compris le chef de la direction et la chef des finances, a évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société, et ils ont tous deux conclu qu'au 31 mars 2025, les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société, au sens du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, sont efficaces pour atteindre les objectifs pour lesquels ils ont été conçus. En raison de leurs limites inhérentes, les contrôles internes à l'égard de l'information financière ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et peuvent ne pas prévenir ou détecter des inexactitudes. Toute projection d'une évaluation de l'efficacité pour des périodes ultérieures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

De plus, toute projection d'une évaluation de l'efficacité pour des périodes ultérieures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures. Le cadre de contrôle utilisé pour évaluer l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société est le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

31. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur la Société, y compris sa notice annuelle la plus récente datée du 10 juin 2025, sont disponibles sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et sur le site de l'ASX, au www.asx.com.au.

32. PERSONNE QUALIFIÉE / COMPÉTENTE

L'information technique figurant dans le présent rapport de gestion ayant trait aux estimations des ressources minérales, à la cible de prospection, à l'EEP et aux résultats de prospection pour la propriété Shaakichiuwaanaan est fondée sur l'information compilée par Darren L. Smith, M.Sc., géo. Professionnel, personne qualifiée au sens du Règlement 43-101 et membre en règle de l'Ordre des géologues du Québec (permis de géologue n° 01968) et de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (membre n° 87868), et donne une image fidèle de cette information. M. Smith a examiné et approuvé toute l'information technique contenue dans le présent rapport de gestion.

M. Smith est vice-président exécutif, Prospection, de la Société. Il détient des actions ordinaires, des unités d'actions liées à la performance et des unités d'actions restreintes de la Société.

M. Smith possède suffisamment d'expérience, qui est pertinente pour le style de minéralisation, le type de gisement à l'étude et les activités entreprises, pour se qualifier comme personne compétente tel que le décrit l'Australasian Code for Reporting of Exploration Results, Mineral Resources and Ore Reserves (le « code JORC »). M. Smith consent à ce que soient incluses dans le présent rapport de gestion les questions en lien avec l'information qu'il a fournie, dans la forme et le contexte dans lesquels elle est présentée.



La Société a initialement publié l'information figurant dans le présent rapport de gestion concernant l'estimation des ressources minérales de mai 2025 pour le projet Shaakichiuwaanaan dans un communiqué de presse daté du 12 mai 2025 (heure de Vancouver), intitulé « Mise à niveau importante des ressources minérales du projet de lithium Shaakichiuwaanaan en appui à l'étude de faisabilité imminente », qui est disponible sur le site Web de la Société, au www.fr.patriotbatterymetals.com, sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et sur le site Web de l'ASX, au www.asx.com.au.

La Société a initialement communiqué l'information figurant dans le présent rapport de gestion concernant la cible de prospection pour le projet Shaakichiuwaanaan dans un communiqué de presse daté du 5 août 2024 (heure de Vancouver), intitulé « La cible d'exploration pour le projet de lithium Shaakichiuwaanaan définit une opportunité de l'échelle d'un district au Québec, Canada », qui est disponible sur le site Web de la Société, au www.fr.patriotbatterymetals.com, sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et sur le site Web de l'ASX, au www.asx.com.au.

La Société a initialement communiqué l'information figurant dans le présent rapport de gestion concernant l'EEP de la pegmatite CV5 du projet Shaakichiuwaanaan dans un communiqué de presse daté du 21 août 2024 (heure de Vancouver), intitulé « L'EEP du projet Shaakichiuwaanaan met en lumière son potentiel en tant que source d'approvisionnement nord-américaine de matières premières de lithium », qui est disponible sur le site Web de la Société, au www.fr.patriotbatterymetals.com, sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et sur le site Web de l'ASX, au www.asx.com.au. La cible de production et l'information financière prospective tirée de la cible de production de l'EEP dont il est question dans le présent rapport de gestion ont été présentées par la Société conformément à la règle d'inscription 5.16 de l'ASX le 21 août 2024. La Société confirme que, en date des présentes, toutes les hypothèses significatives sur lesquelles se fondent la cible de production et les prévisions financières figurant dans l'annonce initiale continuent de s'appliquer et n'ont pas changé de façon significative.

33. INFORMATIONS À FOURNIR SELON LA RÈGLE D'INSCRIPTION 4.10 DE L'ASX

Conformément à la règle d'inscription 4.10 de l'ASX, la Société publie les informations suivantes.

Énoncé des pratiques en matière de gouvernance

La Société a adopté des systèmes complets de contrôle et de reddition de compte qui forment les bases du système de gouvernance. Le conseil d'administration s'engage à mettre en pratique les politiques et procédures de la Société avec ouverture et intégrité, en incarnant le véritable esprit de la gouvernance en fonction des besoins de la Société.

Dans la mesure applicable, la Société a adopté la 4^e édition des principes et recommandations en matière de gouvernance (Corporate Governance Principles and Recommendations) du Corporate Governance Council de l'ASX.

Conseil d'administration

Le conseil est responsable de la gouvernance d'entreprise de la Société. Le conseil, avec le soutien de la direction, définit l'orientation stratégique de la Société et en est responsable. Ce faisant, il assure la gouvernance et la gestion de la Société, c'est-à-dire qu'il examine la stratégie de la Société, attribue à la direction la responsabilité de la réalisation de cette stratégie et fait le suivi de la performance par rapport aux objectifs approuvés. Une définition claire de la répartition des responsabilités entre le conseil et la direction permettra de gérer les attentes et d'éviter les malentendus quant à leurs rôles et responsabilités respectifs.

En général, le conseil assume (entre autres) les responsabilités suivantes :

- I. Nommer et, au besoin, remplacer le chef de la direction et les autres membres de la haute direction, et déterminer les conditions générales de leur emploi, y compris ce qui touche à la rémunération et à la cessation d'emploi;
- II. S'assurer que les ressources appropriées sont disponibles pour atteindre les objectifs et évaluer la performance de la direction;



- III. Examiner et approuver les systèmes de gestion des risques, de conformité et de contrôle internes, et adopter les codes de conduite et les procédures de conformité à la réglementation;
- IV. Approuver et surveiller l'avancement des projets demandant des dépenses d'investissement importantes, la gestion du capital et les acquisitions et les dessaisissements importants;
- V. Surveiller l'intégrité des systèmes de comptabilité et de présentation de l'information de la Société, y compris l'audit externe;
- VI. Effectuer les vérifications appropriées avant de nommer une personne ou de présenter un candidat à l'élection d'un poste d'administrateur aux porteurs de titres;
- VII. Superviser le processus de la Société visant à publier clairement et en temps opportun toute l'information significative concernant la Société considérée par une personne raisonnable comme ayant une influence importante sur le cours ou la valeur des titres de la Société;
- VIII. Surveiller l'efficacité des pratiques de gouvernance de la Société.

La Société s'est engagée à s'assurer que des vérifications appropriées sont effectuées avant la nomination d'un administrateur et a conclu des ententes écrites avec chaque administrateur qui précisent les modalités de sa nomination.

Composition du conseil

L'élection des membres du conseil relève essentiellement de la compétence des actionnaires réunis en assemblée générale. Le conseil est actuellement composé des cinq membres suivants :

- Ken Brinsden (actuellement président, chef de la direction et directeur général, initialement nommé au conseil le 22 août 2022);
- Blair Way (actuellement administrateur non dirigeant, initialement nommé au conseil le 3 novembre 2022);
- Pierre Boivin (actuellement président non dirigeant du conseil, initialement nommé au conseil le 12 juin 2023);
- Brian Jennings (administrateur non dirigeant, nommé le 18 juillet 2022);
- Mélissa Desrochers (administratrice non dirigeante, nommée le 26 janvier 2023).

Pierre Boivin, Mélissa Desrochers et Brian Jennings sont considérés comme des administrateurs indépendants.

Le conseil examine l'équilibre entre les compétences des administrateurs sur une base régulière et dans le cadre de la planification de la relève afin de s'assurer que le niveau approprié de compétences, de connaissances et d'expérience est en place et que la diversité et l'indépendance sont favorisées pour s'acquitter de ses responsabilités envers les actionnaires de la manière la plus efficace possible.

Au fur et à mesure que la taille, la nature et la portée des activités de l'entreprise se développent, la composition du conseil et la mise en œuvre de politiques et de structures de gouvernance d'entreprise supplémentaires seront réexaminées.

Identification et gestion des risques

L'expérience collective du conseil l'aidera à identifier les principaux risques pouvant toucher les activités de la Société. Les principaux risques opérationnels et leur gestion seront des éléments récurrents discutés aux réunions du conseil.

Normes éthiques

Le conseil s'engage à établir et à maintenir des normes d'éthique appropriées.



Modalités de rémunération

Le conseil a créé un comité de la rémunération et des mises en candidature composé exclusivement d'administrateurs indépendants. Le comité de la rémunération et des mises en candidature de la Société recommande au conseil la nomination et la rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société. Le conseil est l'ultime responsable de la nomination et de la rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants.

Politique en matière d'opérations sur titres

Le conseil a adopté une politique qui établit les lignes directrices relatives à la vente et à l'achat de titres de la Société par ses principaux initiés et dirigeants.

Politique sur la diversité

La Société s'engage à promouvoir la diversité en milieu de travail. Elle reconnaît les avantages de la diversité en milieu de travail et au sein du conseil, y compris l'accès à différents points de vue et à différentes idées et aux avantages d'avoir une large gamme de talents.

Audit et risques

La politique de gestion des risques de la Société vise à fournir un cadre permettant à la Société de surveiller et d'évaluer tous les risques connexes auxquels elle est exposée. Le comité d'audit et de risque de la Société est composé de trois membres indépendants qui sont nommés par le conseil.

Le comité d'audit et de risque se réunit au moins quatre fois par année. On s'attend à ce que les auditeurs externes assistent à au moins une réunion du comité par année.

Audit externe

Les actionnaires de la Société, lors des assemblées annuelles, sont responsables de la nomination des auditeurs externes de la Société, et le comité d'audit et de risque examine périodiquement l'étendue des travaux, la performance et les honoraires de ces auditeurs externes. Les honoraires des auditeurs externes sont assujettis à l'approbation du comité d'audit et de risque. L'actuel auditeur de la Société est PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.



Principes et recommandations	Conformité (Oui/Non)	Explication
PRINCIPE I – ÉTABLIR DES BASES SOLIDES POUR LA GESTION ET LA SUPERVISION		
Recommandation I.1 Une entité inscrite devrait publier une charte du conseil indiquant : a) les rôles et responsabilités respectifs de son conseil et de sa direction; b) les questions expressément réservées au conseil et celles déléguées à la direction.	OUI	La Société a établi la charte conseil. Celles-ci énoncent les responsabilités propres au conseil en matière de gouvernance, le rôle du conseil, la relation entre le conseil et la direction, les principales responsabilités du conseil, la structure du conseil, le rôle des comités du conseil et la fréquence des réunions du conseil. La charte du conseil de la Société se trouve sur le site Web de la Société.
Recommandation I.2 Une entité cotée devrait : a) effectuer les vérifications appropriées avant de nommer un administrateur ou un haut dirigeant ou de présenter un candidat à l'élection d'un poste d'administrateur aux porteurs de titres; b) fournir aux porteurs de titres tous les renseignements importants en sa possession concernant la décision d'élire ou de réélire un administrateur.	OUI	a) La charte du comité de la rémunération et des mises en candidature de la Société exige que des vérifications appropriées soient effectuées avant de nommer une personne ou de proposer aux porteurs de titres un candidat à l'élection pour le poste d'administrateur. b) Tous les renseignements importants concernant la décision d'élire ou de réélire ou non un administrateur seront fournis aux porteurs de titres dans tout avis de convocation à une assemblée aux termes duquel la résolution visant à élire ou à réélire cet administrateur fera l'objet d'un vote.
Recommandation I.3 Une entité cotée devrait avoir une entente écrite avec chaque administrateur et membre de la haute direction établissant les modalités de leur nomination.	OUI	La Société a conclu une entente écrite avec chaque administrateur et membre de la haute direction établissant les modalités de leur nomination.
Recommandation I.4 Le secrétaire d'une entité cotée devrait rendre compte directement au conseil, par l'entremise du président, de toutes les questions relatives au bon fonctionnement du conseil.	OUI	La secrétaire générale (Canada) et le secrétaire de la Société (Australie) rendent compte directement au conseil, par l'entremise de son président, de toutes les questions relatives au bon fonctionnement du conseil.



Principes et recommandations	Conformité (Oui/Non)	Explication
PRINCIPE I – ÉTABLIR DES BASES SOLIDES POUR LA GESTION ET LA SUPERVISION (suite)		
Recommandation I.5 Une entité cotée devrait : a) avoir une politique sur la diversité et la divulguer; b) par l'entremise de son conseil ou d'un comité du conseil, fixer des objectifs mesurables pour atteindre la diversité de genre dans le conseil, à l'échelon de la haute direction et dans l'ensemble de l'effectif de la Société; c) publier, pour chaque période de présentation de l'information financière : i) les objectifs mesurables fixés pour la période concernée en vue d'atteindre la diversité des genres; ii) les progrès de l'entité dans la réalisation de ces objectifs; iii) soit : A) la proportion respective d'hommes et de femmes siégeant au conseil, occupant des postes de haute direction et faisant partie de l'ensemble du personnel (y compris la façon dont l'entité a défini le terme « membre de la haute direction » à ces fins); ou B) si l'entité est un « employeur concerné » (<i>relevant employer</i>) au sens de la loi <i>Workplace Gender Equality Act</i> d'Australie, les « indicateurs d'égalité des genres » les plus récents de l'entité, tels qu'ils sont définis et présentés dans cette loi.	EN PARTIE	La Société a mis en place une politique de diversité. Elle s'engage à s'assurer que la combinaison appropriée de compétences et d'expertise ainsi que la diversité soient prises en compte lorsqu'elle embauche du personnel à tous les niveaux de l'organisation et lorsqu'elle procède à de nouvelles nominations de membres de la haute direction et du conseil. Elle est convaincue que la diversité de genres des employés, des membres de la haute direction et des membres du conseil est appropriée. La Société a indiqué, dans sa circulaire d'information de la direction annuelle, la proportion de femmes au sein de l'équipe de direction et du conseil. En date des présentes, la Société compte une (1) administratrice sur cinq (5) administrateurs (20 %) et une (1) femme sur trois (3) membres de son équipe de haute direction (33 %). Il y a également une (1) vice-présidente sur deux (2) vice-présidents (50 %). Le conseil n'a pas encore défini d'objectifs formels en matière de diversité des genres. Le conseil vise à atteindre cette diversité au fur et à mesure que des postes d'administrateur et de haut dirigeant deviennent vacants et que des candidats dûment qualifiés se présentent.
Recommandation I.6 Une entité cotée devrait : a) avoir et présenter un processus d'évaluation périodique de la performance du conseil, de ses comités et de chacun des administrateurs; b) indiquer, pour chaque période de présentation de l'information financière, si une évaluation de la performance a été effectuée conformément à ce processus à l'égard de cette période ou pendant celle-ci.	OUI	a) Comme il est détaillé dans la charte du comité de la rémunération et des mises en candidature disponible sur le site Web de la Société, le comité des mises en candidature est responsable de l'évaluation annuelle de la performance du conseil et de chacun des administrateurs avec l'aide d'un conseiller indépendant, si cela est jugé nécessaire. b) Après la clôture de la période de communication de l'information, la Société a entrepris l'évaluation de la performance du conseil, de ses comités et des administrateurs individuels, selon un processus qui sera présenté dans l'avis d'assemblée annuelle des actionnaires et dans la circulaire d'information de la direction pour l'exercice clos le 31 mars 2025.



Principes et recommandations	Conformité (Oui/Non)	Explication
PRINCIPE 1 – ÉTABLIR DES BASES SOLIDES POUR LA GESTION ET LA SUPERVISION (suite)		
Recommandation 1.7 Une entité cotée devrait : a) avoir et présenter un processus d'évaluation périodique de la performance des membres de la haute direction au moins une fois par période de présentation de l'information financière; b) indiquer, pour chaque période de présentation de l'information financière, si une évaluation de la performance a été effectuée conformément à ce processus à l'égard de cette période ou pendant celle-ci.	EN PARTIE	Le conseil d'administration examine régulièrement la performance de la haute direction. À ces fins, un membre de la haute direction désigne les « principaux dirigeants » (<i>key management personnel</i> au sens de la loi <i>Corporations Act</i> d'Australie), à l'exception des administrateurs non dirigeants. Les processus applicables à ces évaluations sont énoncés dans la Politique d'évaluation de la performance de la Société. L'évaluation de l'équipe de direction doit être réalisée chaque année lorsque la performance de la Société est mesurée par rapport aux objectifs annuels fixés par le conseil pour soutenir le paiement de l'incitation annuelle à court terme. Cette évaluation a eu lieu après la clôture de la période de communication de l'information.
PRINCIPE 2 – ÉTABLIR LA STRUCTURE DU CONSEIL POUR QU'IL SOIT EFFICACE ET QU'IL AJOUTE DE LA VALEUR		
Recommandation 2.1 Le conseil d'une entité cotée devrait : a) avoir un comité des mises en candidature qui : i) compte au moins trois membres, dont une majorité sont des administrateurs indépendants; ii) est présidé par un administrateur indépendant, et présente : a. la charte du comité; b. le nom des membres du comité; c. à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le nombre de réunions tenues par le comité tout au long de la période et les présences individuelles des membres à ces réunions; ou b) s'il n'a pas de comité des mises en candidature, en faire mention et indiquer les processus qu'il utilise pour régler les questions de relève au sein du conseil et s'assurer que le conseil dispose d'un équilibre approprié entre les compétences, les connaissances, l'expérience, l'indépendance et la diversité pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses fonctions et de ses responsabilités.	OUI	Le conseil a créé un comité de la rémunération et des mises en candidature composé uniquement d'administrateurs indépendants et a approuvé une charte propre à ce comité, qui est disponible sur le site Web de la Société. Le comité de la rémunération et des mises en candidature de la Société est composé de trois membres nommés par le conseil : • Mélissa Desrochers (présidente) • Pierre Boivin • Brian Jennings Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, le comité de la rémunération et des mises en candidature s'est réuni à sept reprises, et tous les membres ont participé à ces réunions.
Recommandation 2.2 Une entité inscrite devrait avoir et publier une matrice des compétences du conseil indiquant la combinaison de compétences et la diversité présentes actuellement au conseil, ainsi que la combinaison de compétences et la diversité visées.	NON	La charte du conseil mentionnent un ensemble de compétences et d'aptitudes souhaitables au sein du conseil. Le conseil estime qu'il dispose actuellement d'une combinaison appropriée de compétences dans les domaines de la géologie, de la prospection, du développement de projets miniers, du commerce, de la finance, des ESG et de l'industrie du lithium afin d'agir de manière efficace. Le conseil peut faire appel à des consultants externes possédant des connaissances spécialisées pour l'éclairer dans des domaines où il manque d'expertise.



Principes et recommandations	Conformité (Oui/Non)	Explication
PRINCIPE 2 – ÉTABLIR LA STRUCTURE DU CONSEIL POUR QU'IL SOIT EFFICACE ET QU'IL AJOUTE DE LA VALEUR (suite)		
Recommandation 2.3 Une entité cotée devrait divulguer : a) le nom des administrateurs que le conseil considère comme indépendants; b) si un administrateur a un intérêt, un poste, une association ou une relation du type décrit à la case 2.3, mais que le conseil est d'avis que cela ne compromet pas l'indépendance de l'administrateur; la nature de l'intérêt, du poste, de l'association ou de la relation en question, et fournir une explication des raisons motivant l'avis du conseil; c) le nombre d'années de service de chaque administrateur.	OUI	La Société a divulgué dans sa circulaire d'information de la direction annuelle le nom des administrateurs qu'elle considère comme des administrateurs indépendants et les facteurs pris en compte pour déterminer leur indépendance. En date des présentes, les administrateurs suivants sont considérés comme indépendants : • Mélissa Desrochers • Brian Jennings • Pierre Boivin La circulaire d'information de la direction comprend le nombre d'années de service de chaque administrateur.
Recommandation 2.4 La majorité des membres du conseil d'une entité cotée doit être composée d'administrateurs indépendants.	OUI	Trois des cinq administrateurs de la Société sont considérés comme indépendants. Les administrateurs restants ne sont pas considérés comme indépendants.
Recommandation 2.5 Le président du conseil d'une entité cotée devrait être un administrateur indépendant et, en particulier, ne devrait pas être la même personne que le chef de la direction de l'entité.	OUI	Pierre Boivin est président du conseil. Il n'est pas le chef de la direction de la Société et est considéré comme indépendant.
Recommandation 2.6 Une entité cotée devrait disposer d'un programme d'accueil pour les nouveaux administrateurs et offrir aux administrateurs des occasions de perfectionnement professionnel appropriées leur permettant de développer et de maintenir les compétences et les connaissances nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs fonctions d'administrateur.	OUI	Conformément à la charte du conseil de la Société, le conseil est responsable de l'adoption et de l'examen des orientations, ainsi que des programmes de perfectionnement continu des administrateurs. La secrétaire générale a la responsabilité de faciliter l'accueil et le perfectionnement professionnel des membres du conseil.
PRINCIPE 3 – INCULQUER UNE CULTURE ÉTHIQUE ET RESPONSABLE QUI VALORISE LE RESPECT DES LOIS		
Recommandation 3.1 Une entité cotée devrait énoncer et partager ses valeurs.	EN PARTIE	Des informations sur les valeurs de la Société sont présentées sur le site Web de la Société.
Recommandation 3.2 Une entité cotée devrait : a) avoir et divulguer un code de conduite pour ses administrateurs, hauts dirigeants et employés; b) veiller à ce que le conseil ou un comité du conseil soit informé de tout manquement important à ce code.	OUI	La Société a adopté un code de déontologie et des pratiques professionnelles (disponible sur le site Web de la Société) pour les membres du conseil, les hauts dirigeants et les employés, qui promeut les normes les plus élevées d'éthique et d'intégrité dans l'exercice de leurs fonctions au sein de la Société.
Recommandation 3.3 Une entité cotée devrait : a) avoir une politique de protection des lanceurs d'alerte et la divulguer; b) veiller à ce que le conseil ou un comité du conseil soit informé de tout enjeu important communiqué grâce à cette politique.	OUI	Le conseil a adopté une politique de protection des lanceurs d'alerte (disponible sur le site Web de la Société) afin de s'assurer que les préoccupations relatives à une conduite inacceptable, y compris les violations du code de conduite de la Société, peuvent être soulevées de façon confidentielle, sans crainte de représailles, de congédiement ou de traitement discriminatoire. L'objectif de cette politique est de promouvoir une dénonciation responsable des problèmes lorsque les intérêts d'autrui, y compris du public, ou de l'organisation elle-même, sont menacés.



Principes et recommandations	Conformité (Oui/Non)	Explication
PRINCIPE 3 – INCULQUER UNE CULTURE ÉTHIQUE ET RESPONSABLE QUI VALORISE LE RESPECT DES LOIS (suite)		
Recommandation 3.4 Une entité cotée devrait : a) avoir et divulguer une politique de lutte contre le versement de pots-de-vin et la corruption; b) veiller à ce que le conseil ou un comité du conseil soit informé de tout manquement important à cette politique.	OUI	Le conseil a adopté une approche de tolérance zéro à l'égard du versement de pots-de-vin et de la corruption et s'engage à agir de façon professionnelle, équitable et intègre dans toutes ses relations d'affaires. Le conseil a adopté une politique de lutte contre le versement de pots-de-vin et la corruption afin d'établir les responsabilités liées à l'observation et au maintien de la position de la Société en matière de versement de pots-de-vin et de corruption, et de fournir de l'information et des conseils aux employés de la Société sur la façon de reconnaître et de traiter les enjeux liés à la corruption. La politique de lutte contre le versement de pots-de-vin et la corruption est disponible sur le site Web de la Société.
PRINCIPE 4 – PROTÉGER L'INTÉGRITÉ DE L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS LES RAPPORTS D'ENTREPRISE		
Recommandation 4.1 Le conseil d'une entité cotée devrait : a) avoir un comité d'audit qui : i) compte au moins trois membres et est exclusivement composé d'administrateurs non dirigeants, dont une majorité sont des administrateurs indépendants; ii) est présidé par un administrateur indépendant qui n'est pas le président du conseil; et publier : i) la charte du comité; ii) les compétences et l'expérience pertinentes des membres du comité; iii) pour chaque période de présentation de l'information financière, le nombre de réunions tenues par le comité pendant la période et les présences individuelles des membres à ces réunions; ou b) divulguer le fait qu'il n'y a pas de comité d'audit si c'est le cas, et présenter les processus utilisés pour vérifier et protéger de façon indépendante l'intégrité des rapports d'entreprise, y compris les processus de nomination et de destitution de l'auditeur externe et de rotation de l'associé responsable de la mission d'audit.	OUI	Le comité d'audit et de risque de la Société est composé de trois membres nommés par le conseil : • Brian Jennings (président) • Pierre Boivin • Mélissa Desrochers Seuls les administrateurs non dirigeants indépendants peuvent devenir membre du comité d'audit et de risque. Le comité d'audit et de risque est présidé par un administrateur indépendant qui n'est pas le président du conseil. La secrétaire générale (Canada) s'acquitte des fonctions de secrétaire du comité d'audit et de risque, dont la charte est disponible sur le site Web de la Société. Pour les qualifications et l'expérience pertinentes des membres du comité d'audit et de risque, veuillez vous reporter à la rubrique sur les administrateurs et les dirigeants de la notice annuelle la plus récente de la Société, disponible sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et sur le site Web de l'ASX, au www.asx.com.au. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, le comité d'audit et de risque s'est réuni à cinq reprises, et tous les membres ont participé à ces réunions.
Recommandation 4.2 Le conseil d'une entité cotée devrait, avant d'approuver les états financiers de l'entité pour une période financière, recevoir une déclaration de son chef de la direction et de son chef des finances indiquant qu'à leur avis, les documents comptables de l'entité ont été tenus de façon appropriée, les états financiers sont conformes aux normes comptables appropriées et donnent une image fidèle de la situation financière de l'entité, et que leur avis repose sur le fait que le système de gestion des risques et de contrôle interne de l'entité fonctionne efficacement.	OUI	Le conseil s'en remet à la responsabilité de la direction à l'égard des états financiers et des rapports de la Société pour une période financière et exige que le chef de la direction et le chef des finances fournissent des déclarations selon lesquelles, à leur avis, les données et les documents financiers ont été tenus et présentés de façon appropriée et respectent les normes comptables appropriées, et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle et juste de la situation et de la performance financière de la Société et de ses entités.



Principes et recommandations	Conformité (Oui/Non)	Explication
PRINCIPE 4 – PROTÉGER L'INTÉGRITÉ DE L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS LES RAPPORTS D'ENTREPRISE (suite)		
Recommandation 4.3 Une entité cotée devrait divulguer son processus de vérification de l'intégrité de tout rapport d'entreprise périodique qu'elle publie sur le marché et qui n'est pas audité ou examiné par un auditeur externe.	OUI	Les rapports préparés en vue d'une publication sur le marché, y compris les rapports financiers périodiques ou intermédiaires, doivent être préparés et examinés par le chef de la direction et la chef des finances avant d'être présentés au conseil aux fins d'examen par les membres du conseil. Ces rapports ne peuvent être publiés sans avoir été soumis au processus d'examen et d'approbation par la haute direction et le conseil. Le chef de la direction et la chef des finances fournissent également des attestations signées pour tous les rapports financiers intermédiaires publiés sur le marché. Se reporter également aux certificats requis aux termes des documents d'information financière trimestriels.
PRINCIPE 5 – FOURNIR DES INFORMATIONS CLAIRES EN TEMPS OPPORTUN		
Recommandation 5.1 Une entité cotée devrait avoir une politique écrite pour se conformer à ses obligations d'information continue en vertu de la règle d'inscription 3.1, et la divulguer.	OUI	La Société a adopté une politique d'information continue dans le cadre de son Plan de gouvernance. Cette politique présente en détail les obligations d'information de la Société conformément aux règles d'inscription de l'ASX et aux autres lois pertinentes.
Recommandation 5.2 Une entité inscrite devrait s'assurer que son conseil reçoit des copies de toutes les annonces publiques importantes dès qu'elles ont été faites.	OUI	Le conseil a confié à la secrétaire générale (Canada) et au secrétaire de la Société (Australie) la responsabilité des communications avec les bourses pertinentes. Ils sont donc responsables de superviser et de coordonner la publication des informations en temps opportun à la TSX et à l'ASX, toutes les publications devant être au préalable examinées par les membres du conseil ou par toute personne ayant les pouvoirs délégués appropriés. La secrétaire générale (Canada) et le secrétaire de la Société (Australie) s'assurent que le conseil sait à quel moment une annonce doit être publiée. Aussitôt que la secrétaire générale (Canada) et le secrétaire de la Société (Australie) reçoivent la confirmation de publication de l'information, ils la transmettent au conseil.
Recommandation 5.3 Une entité cotée qui offre une nouvelle présentation importante aux investisseurs ou aux analystes devrait publier une copie des documents de la présentation sur la plateforme de l'ASX Market Announcements avant la présentation.	OUI	Le conseil a désigné le secrétaire de la Société (Australie) comme étant la personne responsable de la communication avec l'ASX. Cette personne est également responsable de superviser et de coordonner l'envoi d'informations en temps opportun à l'ASX, toutes les informations communiquées devant être au préalable approuvées par le conseil ou par toute personne ayant les pouvoirs délégués appropriés. Le secrétaire de la Société (Australie) veillera à ce que toute présentation importante soit diffusée sur la plateforme de l'ASX Market Announcements avant la présentation et conformément à la politique d'information continue.
PRINCIPE 6 – RESPECTER LES DROITS DES PORTEURS DE TITRES		
Recommandation 6.1 Une entité cotée devrait fournir des informations sur elle-même et sa gouvernance aux investisseurs sur son site Web.	OUI	Des informations sur la Société et sa gouvernance sont disponibles sur son site Web de la Société.
Recommandation 6.2 Une entité cotée devrait avoir un programme de relations avec les investisseurs pour assurer une communication bilatérale efficace avec ces derniers.	OUI	La Société a adopté une politique d'information continue qui vise à promouvoir et à faciliter une communication bilatérale efficace avec les investisseurs. La politique énonce les diverses façons utilisées pour communiquer l'information aux actionnaires.



Principes et recommandations	Conformité (Oui/Non)	Explication
PRINCIPE 6 – RESPECTER LES DROITS DES PORTEURS DE TITRES (suite)		
Recommandation 6.3 Une entité cotée devrait indiquer comment elle facilite et encourage la participation des porteurs de titres aux assemblées.	OUI	Conformément à la politique d'information continue de la Société, les actionnaires seront encouragés à participer à toutes les réunions de porteurs de titres de la Société. Lorsque l'avis de convocation à l'assemblée est envoyé aux actionnaires, le secrétaire de la Société ajoutera à cet avis un énoncé indiquant que tous les actionnaires sont encouragés à participer à l'assemblée. Les porteurs de certificats représentatifs d'actions étrangères CHESS (« CDI ») sont également encouragés à assister à l'assemblée annuelle. Toutefois, ils ne peuvent voter en personne pendant l'assemblée; ils doivent donner des directives aux représentants du dépositaire CHESS quant à la façon de voter avant celle-ci.
Recommandation 6.4 Une entité inscrite devrait s'assurer que le vote sur toutes les résolutions de fond à une assemblée des porteurs de titres est fait par scrutin plutôt que par vote à main levée.	OUI	La Société procède par voie de scrutin pour chacune des résolutions dans les assemblées des porteurs de titres.
Recommandation 6.5 Une entité cotée devrait donner aux porteurs de titres le choix de communiquer avec l'entité et son registre de titres par voie électronique, que ce soit pour recevoir ou envoyer des communications.	OUI	La Société s'est engagée à maintenir un site Web contenant de l'information générale et ses activités et à y publier régulièrement de l'information plus précise sur la Société destinée aux actionnaires. Des rapports sont régulièrement publiés sur le site de l'ASX et de la TSX, et diffusés par certains médias. Les avis de convocation aux assemblées des actionnaires, les rapports annuels, les rapports trimestriels et les annonces importantes de la TSX sont déposés sur SEDAR+. Les actionnaires sont invités à se rendre sur le site Web de la Société pour sélectionner l'option de recevoir les communications par voie électronique.
PRINCIPE 7 – RECONNAÎTRE ET GÉRER LES RISQUES		
Recommandation 7.1 Le conseil d'une entité cotée devrait : a) avoir un ou des comités responsables de la surveillance des risques, dont chacun : i) compte au moins trois membres, dont une majorité sont des administrateurs indépendants; ii) est présidé par un administrateur indépendant; et publier : i) la charte du comité; ii) le nom des membres du comité; iii) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le nombre de réunions tenues par le comité tout au long de la période et les présences individuelles des membres à ces réunions; ou b) s'il n'a pas de comité de gestion des risques satisfaisant à l'exigence énoncée en a) ci-dessus, l'indiquer et présenter les processus qu'il utilise pour surveiller le cadre de gestion des risques de l'entité.	OUI	Le comité d'audit et de risque de la Société supervise la gestion des risques de la Société. Tous les membres du comité d'audit et de risque sont indépendants. Le conseil est ultimement responsable de la surveillance et de la gestion des risques. Le conseil examine les questions liées à la reconnaissance et à la gestion des risques. Se reporter aux informations sous la recommandation 4.1 pour plus de renseignements.



Principes et recommandations	Conformité (Oui/Non)	Explication
PRINCIPE 7 – RECONNAÎTRE ET GÉRER LES RISQUES (suite)		
Recommandation 7.2 Le conseil ou un comité du conseil devrait : a) examiner le cadre de gestion des risques de l'entité au moins une fois par an pour s'assurer qu'il demeure efficace et que les activités de l'entité cadrent avec les contraintes en matière d'appétit pour le risque établies par le conseil; b) indiquer, pour chaque période de présentation de l'information financière, si un tel examen a eu lieu.	OUI	Conformément à sa charte, le comité d'audit et de risque a entrepris un examen annuel du cadre de gestion des risques de la Société.
Recommandation 7.3 Une entité cotée devrait divulguer : a) si elle a une fonction d'audit interne et une description de sa structure et de son rôle; b) le fait qu'elle n'a pas de fonction d'audit interne si c'est le cas, et les processus qu'elle utilise pour évaluer et améliorer continuellement l'efficacité de ses processus de gestion des risques et de contrôle interne.	NON	La Société n'a pas de fonction d'audit interne. En raison de la nature et de la taille des activités de la Société, et de sa capacité à tirer la quasi-totalité des avantages d'une fonction d'audit interne indépendante de la manière décrite ci-après (sous la recommandation 7.4), les coûts associés aux services d'un auditeur interne indépendant ne sont pas considérés comme appropriés.
Recommandation 7.4 Une entité cotée devrait indiquer si elle a une exposition significative aux risques environnementaux et sociaux, et, le cas échéant, comment elle gère ou entend gérer ces risques.	OUI	La Société publie un rapport ESG chaque année. La Société fournit une analyse détaillée des facteurs de risque dans le cadre de sa notice annuelle publiée conjointement avec ses états financiers annuels.
PRINCIPE 8 – RÉMUNÉRER DE FAÇON ÉQUITABLE ET RESPONSABLE		
Recommandation 8.1 Le conseil d'une entité cotée devrait : a) avoir un comité de la rémunération qui : i) compte au moins trois membres, dont une majorité sont des administrateurs indépendants; ii) est présidé par un administrateur indépendant; et publier : i) la charte du comité; ii) le nom des membres du comité; iii) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le nombre de réunions tenues par le comité tout au long de la période et les présences individuelles des membres à ces réunions; ou b) s'il n'a pas de comité de rémunération, le divulguer et présenter les processus utilisés pour établir la rémunération et les éléments de la rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants et s'assurer que cette rémunération est appropriée et non excessive.	OUI	Le conseil a créé un comité de la rémunération et des mises en candidature, dont les responsabilités comprennent l'établissement de la structure de rémunération de la Société et des critères d'admissibilité aux régimes incitatifs, l'évaluation de la performance et de la rémunération des membres de la haute direction, et l'établissement de la rémunération des membres du conseil et des mesures incitatives auxquelles ils ont droit. Tous les membres du comité de la rémunération et des mises en candidature sont indépendants. La charte du comité est disponible sur le site Web de la Société. Le comité de la rémunération et des mises en candidature de la Société est composé de trois membres nommés par le conseil : • Mélissa Desrochers (présidente) • Pierre Boivin • Brian Jennings Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, le comité de la rémunération et des mises en candidature s'est réuni à sept reprises, et tous les membres ont participé à ces réunions.



Principes et recommandations	Conformité (Oui/Non)	Explication
PRINCIPE 8 – RÉMUNÉRER DE FAÇON ÉQUITABLE ET RESPONSABLE (suite)		
Recommandation 8.2 Une entité cotée devrait divulguer séparément ses politiques et pratiques concernant la rémunération des administrateurs non dirigeants et la rémunération des administrateurs dirigeants et des autres membres de la haute direction.	OUI	Tous les administrateurs de la Société reçoivent généralement une rémunération composée d'un salaire de base et d'autres avantages fixes établis selon les termes de leurs contrats de travail respectifs conclus avec la Société ou ses filiales. Il est aussi possible qu'ils puissent participer aux régimes incitatifs. De plus amples renseignements sur les régimes de rémunération des administrateurs et des autres membres de la haute direction, ainsi que sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, se trouvent dans la circulaire d'information de la direction de la Société publiée dans le cadre de l'assemblée générale annuelle tenue le 18 septembre 2024 (AEST) sur le site Web de la Société, sur SEDAR et sur le site Web de l'ASX.
Recommandation 8.3 Une entité cotée qui a un mode de rémunération dont le paiement est fondé sur des titres de capitaux propres doit : a) avoir une politique précisant si les participants sont autorisés à conclure des opérations (par l'utilisation de dérivés ou autrement) qui limitent le risque économique lié à la participation au stratagème; b) rendre cette politique ou un résumé de celle-ci public.	OUI	La politique en matière d'opérations de la Société interdit en tout temps les opérations de couverture sur les titres de la Société, quelles que soient les périodes de négociation. Cette mesure vise à empêcher les opérations qui pourraient nuire au bon fonctionnement des primes à la performance ou réduire l'harmonisation prévue entre les intérêts de la direction et ceux des actionnaires. La politique en matière d'opérations peut être consultée à partir de la page Web de la Société sur le site de l'ASX à l'adresse suivante : https://www2.asx.com.au/markets/trade-our-cash-market/announcements.pmt
RECOMMANDATIONS ADDITIONNELLES QUI NE S'APPLIQUENT QUE DANS CERTAINS CAS		
Recommandation 9.1 Une entité cotée ayant un administrateur ne parlant pas la langue dans laquelle les principaux documents de l'entreprise sont rédigés et les réunions du conseil ou les assemblées des porteurs de titres sont tenues devrait divulguer les processus mis en place pour s'assurer que l'administrateur comprend les discussions lors de ces réunions, et peut y contribuer et peut s'acquitter de ses obligations relativement aux documents de l'entité.	s. o.	
Recommandation 9.2 Une entité cotée établie à l'extérieur de l'Australie devrait s'assurer que les assemblées des porteurs de titres sont tenues à un endroit et à un moment raisonnables.	OUI	La Société tiendra son assemblée générale annuelle à Montréal (Québec) Canada. Les porteurs de titres peuvent assister à l'assemblée en mode virtuel, au besoin.
Recommandation 9.3 Une entité cotée établie à l'extérieur de l'Australie et une entité cotée gérée à l'externe qui organise une assemblée générale annuelle devraient s'assurer que leur auditeur externe assiste à l'assemblée et qu'il est disponible pour répondre aux questions des porteurs de titres concernant l'audit.	OUI	La Société tiendra son assemblée générale annuelle à Montréal (Québec) Canada. En vertu de la BCBCA, l'auditeur n'est pas tenu d'assister à l'assemblée générale annuelle, à moins qu'un actionnaire enregistré n'exige sa présence par un avis écrit adressé à la Société au moins cinq jours avant l'assemblée.



Actionnaires inscrits importants

À la connaissance de la Société et sur la base des informations disponibles, au 19 juin 2025, les personnes qui (avec leurs associés) ont un intérêt pertinent dans 5 % ou plus des actions émises sont les suivantes :

Nom	Nombre	%
Groupe Volkswagen	15 557 500	9,60 %

Les informations ci-dessus sont basées sur les informations fournies par la Compagnie Trust TSX (l'agent de transferts de la Société pour les actions), les intermédiaires indépendants avec lesquels les actionnaires non inscrits font affaire à l'égard des actions (notamment des banques, des sociétés de fiducie, des courtiers en valeurs et des fiduciaires ou administrateurs de REER, de FERR, de REEE ou de régimes analogues autogérés) et les déclarations d'initiés faites par les actionnaires en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. La Société n'a aucune raison de croire que ces informations sont fausses ou trompeuses à tous égards importants. Toutefois, ces informations ne peuvent être vérifiées avec une certitude absolue en raison des limites imposées à la disponibilité et à la fiabilité des informations, de la nature volontaire du processus de collecte d'informations et d'autres limites et incertitudes. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant à l'exactitude de ces informations.

Nombre de porteurs de chaque catégorie de titres de participation

Actions ordinaires

Au 19 juin 2025, il y avait 29 porteurs inscrits d'actions ordinaires et 162 270 235 actions ordinaires étaient émises. Chaque action ordinaire émise donne droit à un vote.

Options non cotées

Au 19 juin 2025, il y avait 13 porteurs d'options non cotées et 5 748 016 options non cotées étaient en cours. Aucun droit de vote n'est rattaché aux options non cotées. Si elles sont exercées, les 5 748 016 options non cotées seront converties en 5 748 016 actions ordinaires.

Le tableau suivant présente les prix d'exercice et dates d'échéance des options non cotées :

Nombre de porteurs	Nombre d'options non cotées	Prix d'exercice (\$)	Echéance
1	500 000	2,58	18 juillet 2025
2	750 000	12,50	25 janvier 2026
1	1 000 000	7,00	22 août 2026
1	1 000 000	9,20	22 août 2026
1	250 000	9,00	12 septembre 2026
1	400 000	4,60	29 août 2027
2	690 000	8,48	24 janvier 2029
3	658 016	9,78	24 janvier 2029
1	500 000	1,93	14 avril 2029
13	5 748 016		

Bons de souscription non cotés

Au 19 juin 2025, aucun bon de souscription non coté n'était en cours.

Unités d'actions liées à la performance (UAP) non cotées

Au 19 juin 2025, il y avait 23 porteurs d'UAP non cotées et 535 283 UAP non cotées étaient en cours. Aucun droit de vote n'est rattaché aux UAP non cotées. Si elles sont exercées, les 535 283 UAP non cotées seront converties en 535 283 actions ordinaires.



Le tableau suivant présente les prix d'exercice et dates d'échéance des UAP non cotées en cours :

Nombre de porteurs	Nombre d'UAP non cotées	Prix d'exercice (\$)	Date d'acquisition
7	49 749	néant	29 juin 2026
16	485 534	néant	31 mars 2027
23	535 283		

Unités d'actions restreintes (UAR) non cotées

Au 19 juin 2025, il y avait 23 porteurs d'UAR non cotées et 535 283 UAR non cotées étaient en cours. Aucun droit de vote n'est rattaché aux UAR non cotées. Si elles sont exercées, les 535 283 UAR non cotées seront converties en 535 283 actions ordinaires.

Nombre de porteurs	Nombre d'UAR non cotées	Prix d'exercice (\$)	Date d'acquisition
7	49 749	néant	29 juin 2026
16	485 534	néant	31 mars 2027
23	535 283		

Unités d'actions différées (UAD) non cotées

Au 19 juin 2025, il y avait 7 porteurs d'UAD non cotées et 106 374 UAD non cotées étaient en cours. Aucun droit de vote n'est rattaché aux UAD non cotées. Si elles sont exercées, les 106 374 UAD non cotées seront converties en 106 374 actions ordinaires.

Nombre de porteurs	Nombre d'UAD non cotées	Prix d'exercice (\$)	Date d'acquisition
4	20 085	néant	24 janvier 2025
3	86 289	néant	17 septembre 2025
7	106 374		

Distribution des actionnaires et des porteurs de CDI inscrits

Distribution des actionnaires inscrits au 19 juin 2025 : Le tableau ci-dessous représente la répartition des actionnaires sur la base des seules actions inscrites au registre des actionnaires de la Société. Cela inclut les avoirs détenus par CDS & Co et CHESS Depository Nominees Pty Limited, qui sont tous deux des comptes de prête-nom détenant des actions pour le compte de bénéficiaires. CHESS Depository Nominees Pty Limited détient le titre légal des actions sous-jacentes dont les porteurs de CDI détiennent la propriété véritable.

Répartition des avoirs	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	%
De 1 à 1 000	8	2 080	0,00
De 1 001 à 5 000	4	6 096	0,00
De 5 001 à 10 000	1	6 667	0,00
De 10 001 à 100 000	8	394 834	0,24
Plus de 100 001	8	161 860 558	99,76
Total	29	162 270 235	100,00



Distribution des porteurs de CDI inscrits au 19 juin 2025 :

Répartition des avoirs	Nombre de porteurs de CDI	Nombre de CDI	%
De 1 à 1 000	784	483 480	0,09
De 1 001 à 5 000	1 810	5 185 718	0,97
De 5 001 à 10 000	981	7 854 109	1,46
De 10 001 à 100 000	2 010	67 290 296	12,53
Plus de 100 001	402	456 250 337	84,95
Total	5 987	537 063 940	100,00

Au 19 juin 2025, 1 294 porteurs de CDI détenaient moins qu'une tranche négociable, pour un total de 1 208 548 CDI.

Porteurs d'au moins 20 % de titres de participation non cotés

Porteurs importants d'options non cotées (plus de 20 % de la catégorie de titres pertinents) au 19 juin 2025 :

Nom	Nombre	%
M. Kenneth Brinsden	2 900 000	50,45 %

Titres soumis à des restrictions

Il n'y a actuellement aucun titre soumis à des restrictions ou à un entierement volontaire.

Droits de vote

La Société a été constituée sous les lois de la Colombie-Britannique au Canada. Afin de permettre aux titres d'entreprises telles que la Société d'être compensés et réglés de manière électronique par le biais du système CHES, des instruments de dépôt connus sous le nom de certificats représentatifs d'actions étrangères CHES (« CDI ») sont émis. Chaque tranche de dix (10) CDI représente une action ordinaire sous-jacente de la Société (une « action »). La principale différence entre les CDI et les actions est que les porteurs de CDI détiennent la propriété effective des actions au lieu du titre légal. CHES Depositary Nominees Pty Limited (« CDN »), une filiale de l'ASX, détient le titre légal des actions sous-jacentes.

Conformément aux règles de fonctionnement pour le règlement (*Settlement Operating Rules*) de l'ASX, les porteurs de CDI bénéficient de tous les avantages économiques liés à la propriété effective des actions sous-jacentes. Les CDI sont négociés de la même manière que les actions des sociétés australiennes cotées à l'ASX.

Les CDI sont détenus sans certificat et réglés ou transférés par l'intermédiaire du système CHES. Aucun certificat d'action n'est délivré aux porteurs de CDI. Chaque tranche de dix (10) CDI donne droit à une voix en cas de scrutin, sinon chaque membre présent à l'assemblée ou mandaté dispose d'une voix en cas de vote à main levée.

Si les porteurs de CDI souhaitent assister et voter aux assemblées générales de la Société, ils pourront le faire. En vertu des règles d'inscription et des règles de fonctionnement pour le règlement de l'ASX, la Société, en tant qu'émetteur de CDI, doit permettre aux porteurs de CDI d'assister à toute assemblée des porteurs d'actions, à moins que la loi anglaise en vigueur au moment de l'assemblée n'empêche les porteurs de CDI d'assister à ces assemblées. Pour voter lors de ces assemblées, les porteurs de CDI disposent des options suivantes :

- I. Donner à CDN, en tant que propriétaire légal, l'instruction d'exercer d'une certaine manière les droits de vote attachés aux actions sous-jacentes à leurs CDI. Un formulaire d'instructions de vote sera envoyé aux porteurs de CDI avec la convocation à l'assemblée ou la circulaire de sollicitation de procurations pour l'assemblée; ce formulaire doit être rempli et renvoyé au registre des actions de la Société avant l'assemblée;



- II. Informer la Société qu'ils souhaitent se nommer eux-mêmes ou nommer une autre personne comme mandataire de CDN pour les actions sous-jacentes à leurs CDI afin d'assister et de voter à l'assemblée générale;
- III. Convertir leurs CDI en actions et voter à l'assemblée générale (toutefois, si l'ancien porteur de CDI souhaite par la suite vendre son placement à l'ASX, il devra reconvertir les actions en CDI). Pour pouvoir voter en personne, la conversion doit être effectuée avant la date d'enregistrement de l'assemblée. Voir ci-dessus pour de plus amples informations concernant la procédure de conversion.

Comme les porteurs de CDI ne figurent pas dans le registre des actions de la Société en tant que détenteurs légaux des actions, ils n'auront pas le droit de voter aux assemblées des actionnaires, à moins que l'une des mesures susmentionnées ne soit prise.

Comme chaque tranche de dix (10) CDI représente une action, un porteur de CDI a droit à une voix pour chaque tranche de dix (10) CDI qu'il détient.

Les formulaires de procuration, les formulaires d'instructions de vote pour les CDI et les détails de ces alternatives seront inclus dans chaque convocation à l'assemblée générale envoyée aux porteurs de CDI par la Société.

Ces droits de vote n'existent qu'en vertu des règles de fonctionnement pour le règlement de l'ASX, et non en vertu du droit de la Colombie-Britannique. Étant donné que CDN est le détenteur légal des actions concernées et que les porteurs de CDI n'en sont pas eux-mêmes le détenteur légal, les porteurs de CDI ne disposent d'aucun droit directement exécutoire en vertu des statuts de la Société.

Comme les porteurs de CDI ne figurent pas dans notre registre des actions en tant que détenteurs légaux des actions ordinaires, ils n'auront pas le droit de voter aux assemblées des actionnaires, à moins que l'une des mesures susmentionnées ne soit prise.

Rachat de titres sur le marché

Il n'y a actuellement aucun rachat de titres sur le marché.

Obligations d'information additionnelles de l'ASX

La Société n'est pas assujettie aux chapitres 6, 6A, 6B et 6C de la *Corporations Act 2001 (Cth)* qui traitent de l'acquisition de ses actions (y compris les participations substantielles et les prises de contrôle).

Les lois du Canada n'imposent aucune restriction au droit d'acquérir des titres en circulation de la Société, à l'exception de ce qui suit :

- La *Loi sur l'investissement Canada* peut exiger un examen préalable à la clôture et l'approbation du ministre de l'Industrie du Canada dans le cas de certaines acquisitions de « contrôle » de la Société par un « non-Canadien ». Un « non-Canadien » désigne généralement un particulier qui n'est pas un citoyen canadien ou encore une société, société de personnes, fiducie ou coentreprise dont le contrôle ultime est exercé par des non-Canadiens. La *Loi sur l'investissement Canada* crée également un régime de sécurité nationale en vertu duquel un investissement dans la Société, peu importe son ampleur, par des entreprises d'État étrangères et des investisseurs privés influencés par un gouvernement peut faire l'objet d'un examen et être interdit si le gouvernement du Canada détermine qu'il porte atteinte à la sécurité nationale;
- La *Loi sur la concurrence* du Canada peut exiger une notification préalable à la clôture et l'approbation du Bureau de la concurrence du Canada pour certaines acquisitions de plus de 20 % des actions de la Société, lorsque certaines parties et certains seuils de taille de la transaction sont atteints. Dans certains cas, le commissaire de la concurrence peut chercher à bloquer ou à dissoudre un tel regroupement dans le cadre d'une procédure devant le Tribunal de la concurrence du Canada;



- Les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables contiennent des exigences détaillées concernant les « offres d'achat », qui s'appliquent à toute offre d'achat, sollicitation d'une offre de vente, acceptation d'une offre de vente ou toute combinaison de ce qui précède, qui est faite à une ou plusieurs personnes dont la dernière adresse figurant dans les livres de la Société se trouve au Canada, lorsque les titres faisant l'objet de l'offre, ainsi que les propres titres de l'offrant, représentent au total 20 % ou plus des actions en circulation de la Société;
- Les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables contiennent des exigences relatives aux « offres de rachat », qui s'appliquent à l'acquisition de titres de la Société par la Société et qui, en l'absence de certaines exemptions, exigent que la Société fasse la même offre à tous les détenteurs de titres de la catégorie par le biais d'une circulaire d'offre de rachat contenant les informations prescrites et une offre de rachat est par ailleurs soumise à un certain nombre d'exigences, telles que la prise en charge proportionnelle et le traitement identique de tous les porteurs de titres.

Les documents constitutifs de la Société ne limitent aucunement le droit d'acquérir des titres en circulation de la Société.

Secrétaire générale / Secrétaire de la Société

- La secrétaire générale (Canada) est Natacha Garoute;
- Le secrétaire de la Société (Australie) est Mathew O'Hara.

Adresse du siège social et du principal établissement de la Société

- Siège social (Canada) – 510, rue Georgia Ouest, bureau 1800, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 0M3;
- Siège social (Australie) – 513, rue Hay, bureau 23, Subiaco WA 6008;
- Siège social – 1801, avenue McGill College, bureau 900, Montréal (Québec) H3A 1Z4.

Adresse et coordonnées téléphoniques du bureau où un registre des titres est tenu

- Registre des titres (Canada) – Compagnie Trust TSX, 100, rue Adelaide Ouest, bureau 301, Toronto (Ontario) M5H 4H1; Tél.: 1 866 600-5869;
- Registre des CDI (Australie) – Automic, 5^e étage, 126, rue Phillip, Sydney NSW 2000; Tél.: 1 300 288 664 (en Australie) et +6 129 698-5414 (à l'étranger).

Bourses auxquelles les titres de la Société sont cotés

Les titres de la Société sont cotés aux bourses suivantes :

- Bourse de Toronto, sous le symbole PMET;
- Bourse d'Australie, sous le symbole PMT;
- Bourse de Francfort, sous le symbole R9GA;
- OTCQB, exploitée par OTC Market Group aux États-Unis, sous le symbole PMETF.

34. TABLEAU DES CONCESSIONS MINIÈRES

Conformément à la règle d'inscription 5.20 de l'ASX, la Société a fourni une liste de toutes les concessions minières détenues en annexe I. La Société détient une participation de 100 % dans chacune des concessions minières énumérées en annexe I.



35. DÉCLARATION ANNUELLE DES RESSOURCES MINÉRALES ET DES RÉSERVES DE MINÉRAI – RÈGLE D'INSCRIPTION 5.21 DE L'ASX

Pegmatite	Date de prise d'effet	Classement	Tonnes	Li ₂ O (%)	Ta ₂ O ₅ (ppm)	Ga (ppm)	Teneur de coupure
CV5	25 juin 2023	Indiquées	–	–	–	–	0,40 % Li ₂ O
		Présumées	109 242 000	1,42	160	–	
CV5 et CV13	21 août 2024	Indiquées	80 130 000	1,44	163	–	0,40 % Li ₂ O (ciel ouvert), 0,60 % Li ₂ O (souterrain, CV5) et 0,80 % Li ₂ O (souterrain, CV13)
		Présumées	62 470 000	1,31	147	–	
CV5 et CV13	6 janvier 2025	Indiquées	107 955 000	1,40	166	66	0,40 % Li ₂ O (ciel ouvert), 0,60 % Li ₂ O (souterrain, CV5) et 0,70 % Li ₂ O (souterrain, CV13)
		Présumées	33 280 000	1,33	156	65	

La Société n'effectue pas de mises à jour régulières de son estimation des ressources minérales pour le projet Shaakichiuwaanaan (situé au Canada) et, bien que d'autres mises à jour soient prévues, il n'y a pas de calendrier établi ni de garantie que d'autres mises à jour de son estimation des ressources minérales seront effectuées. À ce jour, la Société a réalisé trois estimations des ressources minérales pour son projet Shaakichiuwaanaan, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, l'estimation des ressources minérales actuelle pour le projet ayant été effectuée au 6 janvier 2025 (annoncée le 12 mai 2025).

La Société confirme que, au 12 mai 2025, date de l'annonce de la plus récente estimation des ressources minérales, elle n'a connaissance d'aucune nouvelle information ou donnée vérifiée par la personne compétente qui pourrait avoir une incidence significative sur l'information publiée dans l'annonce et que toutes les hypothèses significatives et tous les paramètres techniques significatifs sur lesquels se fondent les estimations contenues dans l'annonce continuent de s'appliquer et n'ont pas changé de façon significative. La Société confirme qu'en date des présentes, la forme et le contexte dans lesquels les conclusions de la personne compétente sont présentées n'ont pas été sensiblement modifiés par rapport à l'annonce initiale.

Les données sur les ressources minérales ont été préparées conformément au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « Règlement 43-101 ») et aux normes de définition de l'ICM (2014). Les ressources minérales, qui ne sont pas des réserves minérales, n'ont pas de viabilité économique établie. Cette estimation des ressources minérales peut être affectée de manière significative par des questions liées à l'environnement, à l'obtention de permis, au domaine juridique, aux titres, à la fiscalité, au contexte sociopolitique, à la commercialisation, à la conjoncture économique ou à d'autres questions pertinentes. Todd McCracken, géo., directeur – Mines et géologie, Centre du Canada, de BBA Engineering Ltd., est la personne compétente indépendante en vertu du code JORC et la personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101, aux fins de chacune des estimations des ressources minérales.

Un protocole d'assurance-qualité et de contrôle de la qualité conforme aux meilleures pratiques du secteur est intégré à tous les programmes de forage et comprend l'insertion systématique et la collecte d'échantillons de contrôle. De plus, l'analyse de duplicatas d'échantillons est effectuée pour évaluer la précision analytique à différentes étapes du processus de préparation en laboratoire, et des duplicatas externes (secondaires) sous forme de fractions de pulpes sont préparés par le laboratoire principal pour analyse de vérification et validation ultérieure à un laboratoire secondaire. Par ailleurs, la Société examine et évalue continuellement ses procédures afin de les optimiser et d'assurer la conformité à toutes les étapes du prélèvement et de la manipulation des données d'échantillonnage.



36. MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient de l'« information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables.

À l'exception des énoncés concernant des faits présents historiques, tous les énoncés constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à des hypothèses; par conséquent, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés. Nous avisons donc le lecteur de ne pas se fier sans réserve aux énoncés prospectifs. Généralement, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi d'expressions comme « prévoir », « mise en valeur », « croissance », « continu », « intentions », « attentes », « stratégie », « occasions », « anticipé », « tendances », « potentiel », « perspectives », « capacité », « additionnelle », « en bonne voie de », « perspectives », « viabilité », « estimé », « portée », « rehausser », « renforcer », « cible », « fera », « s'attend à » ou des variations de ces termes et expressions ou de déclarations selon lesquelles certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peuvent », « devraient » ou « pourraient » être prises, survenir ou être atteints. Plus précisément, le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs concernant notamment l'utilisation prévue du produit des récents placements privés de la Société, dont le placement privé conclu le 21 janvier 2025 dont il est question plus loin; les progrès à l'égard de la propriété Shaakichiuwaanaan; le potentiel de croissance des ressources par le biais de forages de prospection continus à la propriété Shaakichiuwaanaan; le développement des actifs secondaires de la Société; les intentions de la Société à l'égard de ses activités et de son exploitation; les attentes de la Société concernant sa capacité à réunir des capitaux et à faire croître ses activités; la stratégie et les occasions de croissance de la Société; les tendances et les défis auxquels seront soumis les activités de la Société et son secteur d'activité; les résultats et conclusions de l'EEP; l'étude de faisabilité, y compris le moment de sa publication, ainsi que l'EIES et les résultats de celui-ci; les résultats de la prospection et le potentiel de production aux propriétés de la Société, y compris de la manière envisagée dans l'EEP et conformément aux modalités des contrats d'approvisionnement applicables; le potentiel du césium en tant que sous-produit au projet Shaakichiuwaanaan; les cibles de prospection; les budgets, les flux de trésorerie prévisionnels et le rendement du capital investi; les plans stratégiques; le cours et la demande de lithium et la résilience de la Société face aux fluctuations du cours et de la demande de lithium; l'obtention de permis ou les délais; la réglementation gouvernementale et les relations avec les gouvernements; ainsi que les perspectives de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026.

Les principales hypothèses sur lesquelles repose l'information prospective de la Société comprennent le financement total nécessaire pour la mise en production du projet Shaakichiuwaanaan; la capacité de la Société à obtenir du financement supplémentaire en temps opportun et à des conditions raisonnables; sa capacité d'atteindre ses objectifs actuels en matière de prospection, de développement et d'autres objectifs concernant ses propriétés; la capacité de la Société à obtenir les services, les matériaux et les matières consommables dont elle aura besoin pour l'avancement et l'exploitation du projet Shaakichiuwaanaan à des conditions commercialement viables; les attentes de la Société selon lesquelles le cours actuel et la demande de lithium et d'autres marchandises se maintiendront ou s'amélioreront; sa capacité à obtenir les permis requis et les approbations gouvernementales nécessaires; sa capacité à attirer et à retenir du personnel clé; la conjoncture commerciale et économique et la situation des marchés, y compris la concurrence, dans le marché sur lequel la Société exerce ses activités.

Parmi les risques auxquels la Société est exposée et les incertitudes qui pourraient entraîner un écart significatif entre les résultats réels et ceux exprimés dans les énoncés prospectifs, notons la capacité de la Société d'exécuter ses plans visant le projet Shaakichiuwaanaan, y compris selon le calendrier prévu; la capacité de la Société de générer des produits et de combler ses besoins en capitaux futurs; la rentabilité de la Société à court ou à moyen terme; les risques liés à l'estimation des ressources minérales; les risques et les coûts liés à la prospection, au développement et à l'exploitation; la dépendance de la Société à l'égard de la propriété Shaakichiuwaanaan; la contestation ou la remise en question des titres de propriétés minières de la Société; l'obtention par la Société et le maintien des licences et des permis des autorités gouvernementales compétentes; les réglementations en matière d'environnement et de sécurité; le risque lié à l'accès aux terres; l'accès à suffisamment de matériel usagé et neuf; l'entretien du matériel; la



dépendance de la Société à l'égard du personnel clé; la capacité de la Société à obtenir l'acceptabilité sociale des Premières Nations en ce qui concerne son projet Shaakichiuwaanaan; la dépendance de la Société à l'égard de relations d'affaires clés; la stratégie de croissance de la Société; la capacité de la Société à obtenir de l'assurance; les risques liés à la santé et la sécurité au travail; les risques de publicité négative; les risques liés aux tiers; l'interruption des activités commerciales de la Société; la dépendance de la Société envers la technologie et les systèmes d'information; les risques de litiges; les risques fiscaux; les dépenses imprévues; les crises sanitaires; le changement climatique; la conjoncture générale de l'économie; les risques liés aux prix des marchandises et au change; la demande de lithium; la volatilité du cours de l'action; les obligations des sociétés ouvertes; le risque lié à la concurrence; la politique de dividendes; les lois et les politiques; les cas de force majeure; les changements technologiques; et les autres risques décrits dans les documents que dépose la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada. Vous trouverez de plus amples informations sur ces risques, notamment, dans notre notice annuelle de 2025 et dans d'autres documents déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières et disponibles au www.sedarplus.ca.

Bien que la Société soit d'avis que ses attentes sont fondées sur des hypothèses raisonnables et qu'elle ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux qui sont prévus, estimés ou voulus. Rien ne garantit que cette information prospective sera exacte, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de manière importante de ceux anticipés dans cette information. Ces risques ne sont pas exhaustifs; ils doivent toutefois être examinés attentivement. Si l'un ou l'autre de ces risques ou incertitudes devait se matérialiser, les résultats réels pourraient s'écarter de manière significative de ceux prévus dans les énoncés prospectifs. Les lecteurs ne devraient pas se fier sans réserve aux énoncés prospectifs en raison des risques, des incertitudes et des hypothèses inhérents à ce type d'énoncés.

Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes ne sont valables qu'à la date de celles-ci. La Société n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouveaux éléments d'information, d'événements futurs ou d'autres faits, sauf dans la mesure prévue par les lois en vigueur. Tous les énoncés prospectifs attribuables à la Société sont visés par la présente mise en garde.

37. APPROBATION

Le conseil d'administration, à la recommandation du comité d'audit et de risque, a approuvé le contenu du présent rapport de gestion.

« Ken Brinsden »

Ken Brinsden

Président, chef de la direction et directeur général

Le 19 juin 2025



ANNEXE I – TABLEAU DES CONCESSIONS MINIÈRES

Propriété	Numéro du titre	Propriété	Numéro du titre	Propriété	Numéro du titre
Freeman	ID101717379	Freeman	ID101717605	Freeman	ID105295416
Freeman	ID101717380	Freeman	ID101717606	Freeman	ID105295417
Freeman	ID101717381	Freeman	ID101717607	Freeman	ID105295418
Freeman	ID101717382	Freeman	ID101717608	Freeman	ID105295419
Freeman	ID101717383	Freeman	ID101718422	Freeman	ID105295420
Freeman	ID101717384	Freeman	ID101718423	Freeman	ID105295421
Freeman	ID101717385	Freeman	ID101718424	Freeman	ID105295422
Freeman	ID101717386	Freeman	ID101718425	Freeman	ID105295423
Freeman	ID101717387	Freeman	ID101718426	Freeman	ID105295424
Freeman	ID101717388	Freeman	ID101718427	Freeman	ID105295425
Freeman	ID101717389	Freeman	ID101718428	Freeman	ID105295426
Freeman	ID101717390	Freeman	ID101718429	Freeman	ID105295427
Freeman	ID101717391	Freeman	ID101718430	Freeman	ID105295428
Freeman	ID101717392	Freeman	ID101718431	Freeman	ID105295429
Freeman	ID101717393	Freeman	ID101718432	Freeman	ID105295430
Freeman	ID101717394	Freeman	ID101718433	Freeman	ID105295432
Freeman	ID101717395	Freeman	ID101718434	Freeman	ID105295433
Freeman	ID101717396	Freeman	ID101718435	Freeman	ID105295434
Freeman	ID101717397	Freeman	ID101718436	Freeman	ID105295435
Freeman	ID101717398	Freeman	ID101718437	Freeman	ID105295436
Freeman	ID101717399	Freeman	ID101718438	Freeman	ID105295437
Freeman	ID101717400	Freeman	ID101718439	Freeman	ID105295438
Freeman	ID101717542	Freeman	ID101718440	Freeman	ID105295439
Freeman	ID101717543	Freeman	ID101718441	Freeman	ID105295440
Freeman	ID101717544	Freeman	ID101718442	Freeman	ID105295441
Freeman	ID101717545	Freeman	ID101718443	Freeman	ID105295431
Freeman	ID101717546	Freeman	ID101719288	Eastmain	2275301
Freeman	ID101717547	Freeman	ID101719289	Eastmain	2275302
Freeman	ID101717548	Freeman	ID101719290	Eastmain	2275303
Freeman	ID101717549	Freeman	ID101719291	Eastmain	2283096
Freeman	ID101717550	Freeman	ID101719292	Eastmain	2283097
Freeman	ID101717551	Freeman	ID101719293	Eastmain	2283098
Freeman	ID101717552	Freeman	ID101719294	Eastmain	2283099
Freeman	ID101717553	Freeman	ID101719295	Eastmain	2288931
Freeman	ID101717554	Freeman	ID101719296	Eastmain	2288932
Freeman	ID101717555	Freeman	ID101719297	Eastmain	2288933
Freeman	ID101717601	Freeman	ID105295412	Eastmain	2288941
Freeman	ID101717602	Freeman	ID105295413	Eastmain	2288942
Freeman	ID101717603	Freeman	ID105295414	Eastmain	2288943
Freeman	ID101717604	Freeman	ID105295415	Eastmain	2288951
Eastmain	2288952	Eastmain	2657038	Pontax	2452852
Eastmain	2288953	Eastmain	2657039	Pontax	2452855
Eastmain	2342028	Eastmain	2657040	Pontax	2452856
Eastmain	2342029	Eastmain	2657041	Pontax	2452857
Eastmain	2425093	Eastmain	2657042	Pontax	2452858
Eastmain	2425094	Eastmain	2657043	Pontax	2452859
Eastmain	2425095	Eastmain	2657044	Pontax	2452860
Eastmain	2425096	Eastmain	2657045	Pontax	2452863



Propriété	Numéro du titre	Propriété	Numéro du titre	Propriété	Numéro du titre
Eastmain	2434249	Eastmain	2657046	Pontax	2452865
Eastmain	2434250	Eastmain	2657047	Pontax	2452866
Eastmain	2434251	Eastmain	2657048	Pontax	2452869
Eastmain	2434252	Eastmain	2657049	Pontax	2452870
Eastmain	2439291	Eastmain	2657050	Pontax	2452871
Eastmain	2452819	Eastmain	2657051	Pontax	2452875
Eastmain	2452820	Eastmain	2657052	Pontax	2452879
Eastmain	2452821	Eastmain	2657053	Pontax	2452880
Eastmain	2452822	Eastmain	2657054	Pontax	2452883
Eastmain	2452823	Eastmain	2659477	Pontax	2452884
Eastmain	2452824	Eastmain	2659478	Pontax	2452885
Eastmain	2452825	Eastmain	2659479	Pontax	2452886
Eastmain	2452826	Eastmain	2659480	Pontax	2452887
Eastmain	2452827	Eastmain	2659481	Pontax	2452888
Eastmain	2452828	Eastmain	2659482	Pontax	2452890
Eastmain	2452829	Eastmain	2659483	Pontax	2452895
Eastmain	2452833	Eastmain	2659484	Pontax	2452896
Eastmain	2452838	Eastmain	2659485	Pontax	2452897
Eastmain	2584140	Eastmain	2659486	Pontax	2452905
Eastmain	2584141	Eastmain	2659487	Pontax	2452909
Eastmain	2584142	Eastmain	2659488	Pontax	2452911
Eastmain	2584143	Eastmain	2659489	Pontax	2452913
Eastmain	2657028	Eastmain	2659490	Pontax	2452936
Eastmain	2657029	Eastmain	2659491	Pontax	2452937
Eastmain	2657030	Pontax	2452840	Pontax	2452938
Eastmain	2657031	Pontax	2452841	Pontax	2452939
Eastmain	2657032	Pontax	2452842	Pontax	2452940
Eastmain	2657033	Pontax	2452843	Pontax	2452941
Eastmain	2657034	Pontax	2452844	Pontax	2452951
Eastmain	2657035	Pontax	2452845	Pontax	2452952
Eastmain	2657036	Pontax	2452850	Pontax	2452953
Eastmain	2657037	Pontax	2452851	Pontax	2452954
Pontax	2452955	Pontois	2528687	Lac du Béril	2452935
Pontax	2452956	Pontois	2528688	Shaakichiuwaanaan	58090
Pontax	2452957	Pontois	2528689	Shaakichiuwaanaan	58091
Pontax	2452958	Pontois	2528690	Shaakichiuwaanaan	58092
Pontax	2452959	Pontois	2529241	Shaakichiuwaanaan	58093
Pontax	2452960	Pontois	2529242	Shaakichiuwaanaan	58094
Pontax	2452961	Pontois	2529243	Shaakichiuwaanaan	58098
Pontax	2519971	Pontois	2529244	Shaakichiuwaanaan	58099
Pontax	2519976	Pontois	2531754	Shaakichiuwaanaan	58100
Pontax	2604063	Pontois	2531755	Shaakichiuwaanaan	58101
Pontax	2604064	Pontois	2531756	Shaakichiuwaanaan	58102
Pontax	2604065	Pontois	2531757	Shaakichiuwaanaan	58103
Pontax	2604066	Pontois	2531758	Shaakichiuwaanaan	58108
Pontax	2604067	Pontois	2532293	Shaakichiuwaanaan	58109
Pontax	2604068	Pontois	2532294	Shaakichiuwaanaan	58110
Pontax	2604069	Pontois	2532295	Shaakichiuwaanaan	58111
Pontax	2604070	Pontois	2532296	Shaakichiuwaanaan	58166



Propriété	Numéro du titre	Propriété	Numéro du titre	Propriété	Numéro du titre
Pontax	2604071	Pontois	2535302	Shaakichiuwaanaan	58171
Pontax	2604072	Pontois	2535303	Shaakichiuwaanaan	58175
Pontax	2604073	Pontois	2535304	Shaakichiuwaanaan	58176
Pontax	2604074	Pontois	2535305	Shaakichiuwaanaan	58177
Pontax	2604075	Pontois	2535306	Shaakichiuwaanaan	58178
Pontax	2604076	Pontois	2535307	Shaakichiuwaanaan	58179
Pontax	2604077	Lac du Beryl	2452918	Shaakichiuwaanaan	58181
Pontax	2604078	Lac du Beryl	2452919	Shaakichiuwaanaan	58182
Pontax	2604079	Lac du Beryl	2452920	Shaakichiuwaanaan	58231
Pontax	2604080	Lac du Beryl	2452921	Shaakichiuwaanaan	58232
Pontax	2604081	Lac du Beryl	2452922	Shaakichiuwaanaan	58233
Pontax	2604082	Lac du Beryl	2452923	Shaakichiuwaanaan	58234
Pontax	2604083	Lac du Beryl	2452924	Shaakichiuwaanaan	58235
Pontax	2604084	Lac du Beryl	2452925	Shaakichiuwaanaan	58236
Pontax	2604085	Lac du Beryl	2452926	Shaakichiuwaanaan	58237
Pontois	2343722	Lac du Beryl	2452927	Shaakichiuwaanaan	2021045
Pontois	2343727	Lac du Beryl	2452928	Shaakichiuwaanaan	2021046
Pontois	2343728	Lac du Beryl	2452929	Shaakichiuwaanaan	2021047
Pontois	2343729	Lac du Beryl	2452930	Shaakichiuwaanaan	2021048
Pontois	2527314	Lac du Beryl	2452931	Shaakichiuwaanaan	2021049
Pontois	2527315	Lac du Beryl	2452932	Shaakichiuwaanaan	2021050
Pontois	2528685	Lac du Beryl	2452933	Shaakichiuwaanaan	2021051
Pontois	2528686	Lac du Beryl	2452934	Shaakichiuwaanaan	2021052
Shaakichiuwaanaan	2021053	Shaakichiuwaanaan	2120694	Shaakichiuwaanaan	2461446
Shaakichiuwaanaan	2021054	Shaakichiuwaanaan	2120696	Shaakichiuwaanaan	2461447
Shaakichiuwaanaan	2021055	Shaakichiuwaanaan	2120697	Shaakichiuwaanaan	2461448
Shaakichiuwaanaan	2021056	Shaakichiuwaanaan	2120698	Shaakichiuwaanaan	2461449
Shaakichiuwaanaan	2021057	Shaakichiuwaanaan	2120699	Shaakichiuwaanaan	2461450
Shaakichiuwaanaan	2021058	Shaakichiuwaanaan	2120700	Shaakichiuwaanaan	2461451
Shaakichiuwaanaan	2021059	Shaakichiuwaanaan	2120701	Shaakichiuwaanaan	2461452
Shaakichiuwaanaan	2021060	Shaakichiuwaanaan	2120702	Shaakichiuwaanaan	2461453
Shaakichiuwaanaan	2021061	Shaakichiuwaanaan	2120703	Shaakichiuwaanaan	2461454
Shaakichiuwaanaan	2021062	Shaakichiuwaanaan	2120704	Shaakichiuwaanaan	2461455
Shaakichiuwaanaan	2024264	Shaakichiuwaanaan	2120705	Shaakichiuwaanaan	2461456
Shaakichiuwaanaan	2024265	Shaakichiuwaanaan	2120711	Shaakichiuwaanaan	2461457
Shaakichiuwaanaan	2099380	Shaakichiuwaanaan	2120712	Shaakichiuwaanaan	2461458
Shaakichiuwaanaan	2099382	Shaakichiuwaanaan	2120713	Shaakichiuwaanaan	2461459
Shaakichiuwaanaan	2099384	Shaakichiuwaanaan	2120714	Shaakichiuwaanaan	2461460
Shaakichiuwaanaan	2099386	Shaakichiuwaanaan	2120717	Shaakichiuwaanaan	2461461
Shaakichiuwaanaan	2099388	Shaakichiuwaanaan	2120719	Shaakichiuwaanaan	2461462
Shaakichiuwaanaan	2099390	Shaakichiuwaanaan	2125067	Shaakichiuwaanaan	2461463
Shaakichiuwaanaan	2099392	Shaakichiuwaanaan	2125068	Shaakichiuwaanaan	2468204



Propriété	Numéro du titre	Propriété	Numéro du titre	Propriété	Numéro du titre
Shaakichiuwaanaan	2099393	Shaakichiuwaanaan	2125069	Shaakichiuwaanaan	2468205
Shaakichiuwaanaan	2099395	Shaakichiuwaanaan	2125070	Shaakichiuwaanaan	2468206
Shaakichiuwaanaan	2099398	Shaakichiuwaanaan	2125073	Shaakichiuwaanaan	2468207
Shaakichiuwaanaan	2099399	Shaakichiuwaanaan	2125075	Shaakichiuwaanaan	2468208
Shaakichiuwaanaan	2099401	Shaakichiuwaanaan	2125076	Shaakichiuwaanaan	2468209
Shaakichiuwaanaan	2120677	Shaakichiuwaanaan	2125079	Shaakichiuwaanaan	2468210
Shaakichiuwaanaan	2120678	Shaakichiuwaanaan	2125080	Shaakichiuwaanaan	2468211
Shaakichiuwaanaan	2120679	Shaakichiuwaanaan	2125081	Shaakichiuwaanaan	2468212
Shaakichiuwaanaan	2120680	Shaakichiuwaanaan	2125091	Shaakichiuwaanaan	2468213
Shaakichiuwaanaan	2120681	Shaakichiuwaanaan	2125092	Shaakichiuwaanaan	2468214
Shaakichiuwaanaan	2120682	Shaakichiuwaanaan	2125093	Shaakichiuwaanaan	2468215
Shaakichiuwaanaan	2120683	Shaakichiuwaanaan	2125094	Shaakichiuwaanaan	2468216
Shaakichiuwaanaan	2120684	Shaakichiuwaanaan	2125095	Shaakichiuwaanaan	2468217
Shaakichiuwaanaan	2120685	Shaakichiuwaanaan	2461438	Shaakichiuwaanaan	2468218
Shaakichiuwaanaan	2120686	Shaakichiuwaanaan	2461439	Shaakichiuwaanaan	2468219
Shaakichiuwaanaan	2120687	Shaakichiuwaanaan	2461440	Shaakichiuwaanaan	2468220
Shaakichiuwaanaan	2120688	Shaakichiuwaanaan	2461441	Shaakichiuwaanaan	2468221
Shaakichiuwaanaan	2120689	Shaakichiuwaanaan	2461442	Shaakichiuwaanaan	2468222
Shaakichiuwaanaan	2120690	Shaakichiuwaanaan	2461443	Shaakichiuwaanaan	2468223
Shaakichiuwaanaan	2120691	Shaakichiuwaanaan	2461444	Shaakichiuwaanaan	2468224
Shaakichiuwaanaan	2120692	Shaakichiuwaanaan	2461445	Shaakichiuwaanaan	2468225
Shaakichiuwaanaan	2468226	Shaakichiuwaanaan	2520604	Shaakichiuwaanaan	2520644
Shaakichiuwaanaan	2468227	Shaakichiuwaanaan	2520605	Shaakichiuwaanaan	2520645
Shaakichiuwaanaan	2468228	Shaakichiuwaanaan	2520606	Shaakichiuwaanaan	2520646
Shaakichiuwaanaan	2468229	Shaakichiuwaanaan	2520607	Shaakichiuwaanaan	2520647
Shaakichiuwaanaan	2468230	Shaakichiuwaanaan	2520608	Shaakichiuwaanaan	2520648
Shaakichiuwaanaan	2468231	Shaakichiuwaanaan	2520609	Shaakichiuwaanaan	2520649
Shaakichiuwaanaan	2468232	Shaakichiuwaanaan	2520610	Shaakichiuwaanaan	2520650
Shaakichiuwaanaan	2468233	Shaakichiuwaanaan	2520611	Shaakichiuwaanaan	2520651
Shaakichiuwaanaan	2468234	Shaakichiuwaanaan	2520612	Shaakichiuwaanaan	2520652
Shaakichiuwaanaan	2468235	Shaakichiuwaanaan	2520613	Shaakichiuwaanaan	2520653
Shaakichiuwaanaan	2468236	Shaakichiuwaanaan	2520614	Shaakichiuwaanaan	2520654
Shaakichiuwaanaan	2468237	Shaakichiuwaanaan	2520615	Shaakichiuwaanaan	2520655
Shaakichiuwaanaan	2468238	Shaakichiuwaanaan	2520616	Shaakichiuwaanaan	2520656
Shaakichiuwaanaan	2468239	Shaakichiuwaanaan	2520617	Shaakichiuwaanaan	2520657
Shaakichiuwaanaan	2468240	Shaakichiuwaanaan	2520618	Shaakichiuwaanaan	2520658
Shaakichiuwaanaan	2468241	Shaakichiuwaanaan	2520619	Shaakichiuwaanaan	2520659
Shaakichiuwaanaan	2468242	Shaakichiuwaanaan	2520620	Shaakichiuwaanaan	2520660
Shaakichiuwaanaan	2468243	Shaakichiuwaanaan	2520621	Shaakichiuwaanaan	2520661
Shaakichiuwaanaan	2468244	Shaakichiuwaanaan	2520622	Shaakichiuwaanaan	2520662
Shaakichiuwaanaan	2468245	Shaakichiuwaanaan	2520623	Shaakichiuwaanaan	2520663



Propriété	Numéro du titre	Propriété	Numéro du titre	Propriété	Numéro du titre
Shaakichiuwaanaan	2468246	Shaakichiuwaanaan	2520624	Shaakichiuwaanaan	2520664
Shaakichiuwaanaan	2468247	Shaakichiuwaanaan	2520625	Shaakichiuwaanaan	2520665
Shaakichiuwaanaan	2468248	Shaakichiuwaanaan	2520626	Shaakichiuwaanaan	2520666
Shaakichiuwaanaan	2497825	Shaakichiuwaanaan	2520627	Shaakichiuwaanaan	2520667
Shaakichiuwaanaan	2497826	Shaakichiuwaanaan	2520628	Shaakichiuwaanaan	2520668
Shaakichiuwaanaan	2497827	Shaakichiuwaanaan	2520629	Shaakichiuwaanaan	2520669
Shaakichiuwaanaan	2497828	Shaakichiuwaanaan	2520630	Shaakichiuwaanaan	2520670
Shaakichiuwaanaan	2497829	Shaakichiuwaanaan	2520631	Shaakichiuwaanaan	2520671
Shaakichiuwaanaan	2510220	Shaakichiuwaanaan	2520632	Shaakichiuwaanaan	2520672
Shaakichiuwaanaan	2520593	Shaakichiuwaanaan	2520633	Shaakichiuwaanaan	2520673
Shaakichiuwaanaan	2520594	Shaakichiuwaanaan	2520634	Shaakichiuwaanaan	2520674
Shaakichiuwaanaan	2520595	Shaakichiuwaanaan	2520635	Shaakichiuwaanaan	2520675
Shaakichiuwaanaan	2520596	Shaakichiuwaanaan	2520636	Shaakichiuwaanaan	2520676
Shaakichiuwaanaan	2520597	Shaakichiuwaanaan	2520637	Shaakichiuwaanaan	2520677
Shaakichiuwaanaan	2520598	Shaakichiuwaanaan	2520638	Shaakichiuwaanaan	2520678
Shaakichiuwaanaan	2520599	Shaakichiuwaanaan	2520639	Shaakichiuwaanaan	2520679
Shaakichiuwaanaan	2520600	Shaakichiuwaanaan	2520640	Shaakichiuwaanaan	2520680
Shaakichiuwaanaan	2520601	Shaakichiuwaanaan	2520641	Shaakichiuwaanaan	2520681
Shaakichiuwaanaan	2520602	Shaakichiuwaanaan	2520642	Shaakichiuwaanaan	2520682
Shaakichiuwaanaan	2520603	Shaakichiuwaanaan	2520643	Shaakichiuwaanaan	2520683
Shaakichiuwaanaan	2520684	Shaakichiuwaanaan	2621217	Shaakichiuwaanaan	2627360
Shaakichiuwaanaan	2520685	Shaakichiuwaanaan	2621218	Shaakichiuwaanaan	2627361
Shaakichiuwaanaan	2520686	Shaakichiuwaanaan	2621219	Shaakichiuwaanaan	2627362
Shaakichiuwaanaan	2520687	Shaakichiuwaanaan	2623807	Shaakichiuwaanaan	2627363
Shaakichiuwaanaan	2520688	Shaakichiuwaanaan	2623808	Shaakichiuwaanaan	2627364
Shaakichiuwaanaan	2531732	Shaakichiuwaanaan	2623809	Shaakichiuwaanaan	2627365
Shaakichiuwaanaan	2531733	Shaakichiuwaanaan	2623810	Shaakichiuwaanaan	2627366
Shaakichiuwaanaan	2531734	Shaakichiuwaanaan	2623811	Shaakichiuwaanaan	2627367
Shaakichiuwaanaan	2531735	Shaakichiuwaanaan	2623812	Shaakichiuwaanaan	2627368
Shaakichiuwaanaan	2531736	Shaakichiuwaanaan	2623813	Shaakichiuwaanaan	2627369
Shaakichiuwaanaan	2531737	Shaakichiuwaanaan	2623814	Shaakichiuwaanaan	2627370
Shaakichiuwaanaan	2531738	Shaakichiuwaanaan	2623815	Shaakichiuwaanaan	2627371
Shaakichiuwaanaan	2531739	Shaakichiuwaanaan	2623816	Shaakichiuwaanaan	2627372
Shaakichiuwaanaan	2531740	Shaakichiuwaanaan	2623817	Shaakichiuwaanaan	2627373
Shaakichiuwaanaan	2531741	Shaakichiuwaanaan	2626748	Shaakichiuwaanaan	2627374
Shaakichiuwaanaan	2531742	Shaakichiuwaanaan	2626749	Shaakichiuwaanaan	2627375
Shaakichiuwaanaan	2531743	Shaakichiuwaanaan	2626750	Shaakichiuwaanaan	2627376
Shaakichiuwaanaan	2531744	Shaakichiuwaanaan	2626751	Shaakichiuwaanaan	2627377
Shaakichiuwaanaan	2531745	Shaakichiuwaanaan	2626752	Shaakichiuwaanaan	2627378
Shaakichiuwaanaan	2531746	Shaakichiuwaanaan	2626753	Shaakichiuwaanaan	2627379
Shaakichiuwaanaan	2531747	Shaakichiuwaanaan	2626754	Shaakichiuwaanaan	2627380



Propriété	Numéro du titre	Propriété	Numéro du titre	Propriété	Numéro du titre
Shaakichiuwaanaan	2531748	Shaakichiuwaanaan	2626755	Shaakichiuwaanaan	2627381
Shaakichiuwaanaan	2531749	Shaakichiuwaanaan	2626756	Shaakichiuwaanaan	2627382
Shaakichiuwaanaan	2531750	Shaakichiuwaanaan	2626757	Shaakichiuwaanaan	2627383
Shaakichiuwaanaan	2531751	Shaakichiuwaanaan	2626758	Shaakichiuwaanaan	2627384
Shaakichiuwaanaan	2536272	Shaakichiuwaanaan	2626759	Shaakichiuwaanaan	2627385
Shaakichiuwaanaan	2536273	Shaakichiuwaanaan	2626760	Shaakichiuwaanaan	2627386
Shaakichiuwaanaan	2536274	Shaakichiuwaanaan	2626761	Shaakichiuwaanaan	2627387
Shaakichiuwaanaan	2536275	Shaakichiuwaanaan	2626762	Shaakichiuwaanaan	2628013
Shaakichiuwaanaan	2536296	Shaakichiuwaanaan	2626763	Shaakichiuwaanaan	2628014
Shaakichiuwaanaan	2536297	Shaakichiuwaanaan	2626764	Shaakichiuwaanaan	2628015
Shaakichiuwaanaan	2536298	Shaakichiuwaanaan	2627351	Shaakichiuwaanaan	2628016
Shaakichiuwaanaan	2536477	Shaakichiuwaanaan	2627352	Shaakichiuwaanaan	2628017
Shaakichiuwaanaan	2574882	Shaakichiuwaanaan	2627353	Shaakichiuwaanaan	2628018
Shaakichiuwaanaan	2574883	Shaakichiuwaanaan	2627354	Shaakichiuwaanaan	2628019
Shaakichiuwaanaan	2574884	Shaakichiuwaanaan	2627355	Shaakichiuwaanaan	2628020
Shaakichiuwaanaan	2574885	Shaakichiuwaanaan	2627356	Shaakichiuwaanaan	2628021
Shaakichiuwaanaan	2574886	Shaakichiuwaanaan	2627357	Shaakichiuwaanaan	2628022
Shaakichiuwaanaan	2621215	Shaakichiuwaanaan	2627358	Shaakichiuwaanaan	2628023
Shaakichiuwaanaan	2621216	Shaakichiuwaanaan	2627359	Shaakichiuwaanaan	2628024
Shaakichiuwaanaan	2628025	Shaakichiuwaanaan	2628047	Shaakichiuwaanaan	2628069
Shaakichiuwaanaan	2628026	Shaakichiuwaanaan	2628048	Shaakichiuwaanaan	2628070
Shaakichiuwaanaan	2628027	Shaakichiuwaanaan	2628049	Shaakichiuwaanaan	2628071
Shaakichiuwaanaan	2628028	Shaakichiuwaanaan	2628050	Shaakichiuwaanaan	2628072
Shaakichiuwaanaan	2628029	Shaakichiuwaanaan	2628051	Shaakichiuwaanaan	2628073
Shaakichiuwaanaan	2628030	Shaakichiuwaanaan	2628052	Shaakichiuwaanaan	2628074
Shaakichiuwaanaan	2628031	Shaakichiuwaanaan	2628053	Shaakichiuwaanaan	2628075
Shaakichiuwaanaan	2628032	Shaakichiuwaanaan	2628054	Shaakichiuwaanaan	2628076
Shaakichiuwaanaan	2628033	Shaakichiuwaanaan	2628055	Shaakichiuwaanaan	2628077
Shaakichiuwaanaan	2628034	Shaakichiuwaanaan	2628056	Shaakichiuwaanaan	2628078
Shaakichiuwaanaan	2628035	Shaakichiuwaanaan	2628057	Shaakichiuwaanaan	2628079
Shaakichiuwaanaan	2628036	Shaakichiuwaanaan	2628058	Shaakichiuwaanaan	2636839
Shaakichiuwaanaan	2628037	Shaakichiuwaanaan	2628059	Shaakichiuwaanaan	2636840
Shaakichiuwaanaan	2628038	Shaakichiuwaanaan	2628060	Shaakichiuwaanaan	2636841
Shaakichiuwaanaan	2628039	Shaakichiuwaanaan	2628061	Shaakichiuwaanaan	2636843
Shaakichiuwaanaan	2628040	Shaakichiuwaanaan	2628062	Shaakichiuwaanaan	2636844
Shaakichiuwaanaan	2628041	Shaakichiuwaanaan	2628063	Shaakichiuwaanaan	2636845
Shaakichiuwaanaan	2628042	Shaakichiuwaanaan	2628064	Shaakichiuwaanaan	2636846
Shaakichiuwaanaan	2628043	Shaakichiuwaanaan	2628065	Shaakichiuwaanaan	2655998
Shaakichiuwaanaan	2628044	Shaakichiuwaanaan	2628066	Shaakichiuwaanaan	2655999
Shaakichiuwaanaan	2628045	Shaakichiuwaanaan	2628067		
Shaakichiuwaanaan	2628046	Shaakichiuwaanaan	2628068		